12e Année - N° 51 Le N° 1 fr. 50 : par poste : 1 fr. 65 23 Décembre 1922

Le Courrier

CINÉMATOGRAPHIQUE





— L'ECRAN DE SACH —



AFFAIRES ! ! ! AFFAIRES ! ! !

— Je suis débordé ! Depuis que Gaumont a annoncé *Chagrin de Gosse*, j'ai reçu 2.000 commandes de coffres-forts ! . . .

Trois Dates

qui compteront

dans les annales

du Cinéma

9
MARS

16
MARS

23
MARS



L'affaire du Courrier de Lyon

Chronique romanesque en 3 époques
par LÉON POIRIER

Grandes Productions **Gaumont**

12e Année - N° 51 Le Numéro : 1 fr. 50; par poste : 1 fr. 65 23 Décembre 1922

Le Courrier

CINÉMATOGRAPHIQUE

ORGANE HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT DE LA CINÉMATOGRAPHIE
DES ARTS, SCIENCES ET INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT

ABONNEMENTS :	Directeur CH. LE FRAPER	TELEPHONE
FRANCE Un an. . . . . 25 fr.	Rédaction et Administration :	
ÉTRANGER Un an. . . . . 50 fr.	28, Boulevard Saint-Denis, PARIS (Xe)	Direction : NORD 56-33

LE SALON DU CINÉMA AU SALON D'AUTOMNE

Par Charles Le FRAPER

Pour la première fois, depuis que le Cinéma existe, les Intellectuels et les spécialistes de l'écran ont pu voir, dans une sorte de tableau synoptique mouvant, l'union étroite entre *la Science et le Cinéma*. C'était le sujet choisi par les amis du Septième Art pour la dernière séance de cette année du Salon d'Automne.

Cette réunion, très brillante et très réussie, a eu lieu sous la présidence d'un des plus grands savants français, M. Paul Painlevé, membre de l'Institut, député, ancien président du Conseil des ministres. Après une allocution de M. Canudo, l'illustre mathématicien a affirmé la puissance de l'apport cinématique dans le progrès même de la pensée et de la connaissance humaine.

« Comme l'a dit un grand penseur du grand siècle, « ce sont les faits qui illustrent les idées plus que les paroles ». « Et je voudrais vous faire sentir, dit M. Painlevé, tout ce que le Cinéma doit à la Science, et tout ce que la Science attend du Cinéma.

Sans avoir des conséquences approffondies, vous savez qu'il y a eu de longs siècles d'inaction avant que la Mécanique fut. Il s'est passé dix-huit siècles d'interruption absolue, entre les grands principes géométriques d'Archimède et d'Euclide, et la mécanique moderne de Galilée et de Newton. Et cela parce que, pour créer la mécanique, il était nécessaire de repérer, de mesurer, de déterminer les mouvements dans le temps. Nos sens sont grossiers. Il a fallu des tâtonnements, avec des moyens rudimentaires, inexistants, des procédés indirects pour aboutir à fixer quelques vérités et, cependant, que la plupart de ces vérités échappaient à notre investigation.

Or, le Cinéma peut justement résumer le mouvement. Il reproduit sur un rideau les grands faits de la nature, en les ralentissant et en les grossissant. Le Cinéma rend ainsi les plus grands services dans les recherches scientifiques et dans les nouvelles créations de l'homme. C'est ainsi que les premiers progrès de l'Aviation sont dus à la *chronophotographie* de notre grand Marey. De même dans les études de mécanique et d'histoire naturelle, le Cinéma est une véritable méthode scientifique. Vous verrez tout à l'heure, dans cette séance organisée pour montrer l'union de la Science et du Cinéma, des choses ingénieuses qui consistent à rendre sensibles à notre rétine tous les phénomènes trop rapides qu'il nous est impossible d'enregistrer autrement.

Un autre bénéfice du Cinéma, c'est de rapprocher dans le temps des phénomènes successifs distants. La croissance d'un végétal est tellement lente, qu'il nous était impossible, sans le Cinéma, de connaître le rythme secret qui fait évoluer la plante. En plus, le cerveau aujourd'hui doit accumuler de profondes connaissances dans tous les

domaines et le Cinéma permet de faire tenir, en peu de place et en peu de temps, la représentation des phénomènes trop lents et trop complets pour qu'on puisse les observer directement.

C'est au Cinéma que nous devons la plus grande puissance d'association des idées réalisées par les yeux. Et l'on peut dire du Cinéma ce qu'Esope disait de la langue : « C'est la meilleure et la pire des choses. » Il est évident que si le Cinéma ne doit servir qu'à présenter les images d'un film policier, on aura peut-être à compter des succès populaires, mais l'on aura commis une mauvaise action, tant le rayonnement des images est puissant et pénétrant sur le cerveau des hommes.

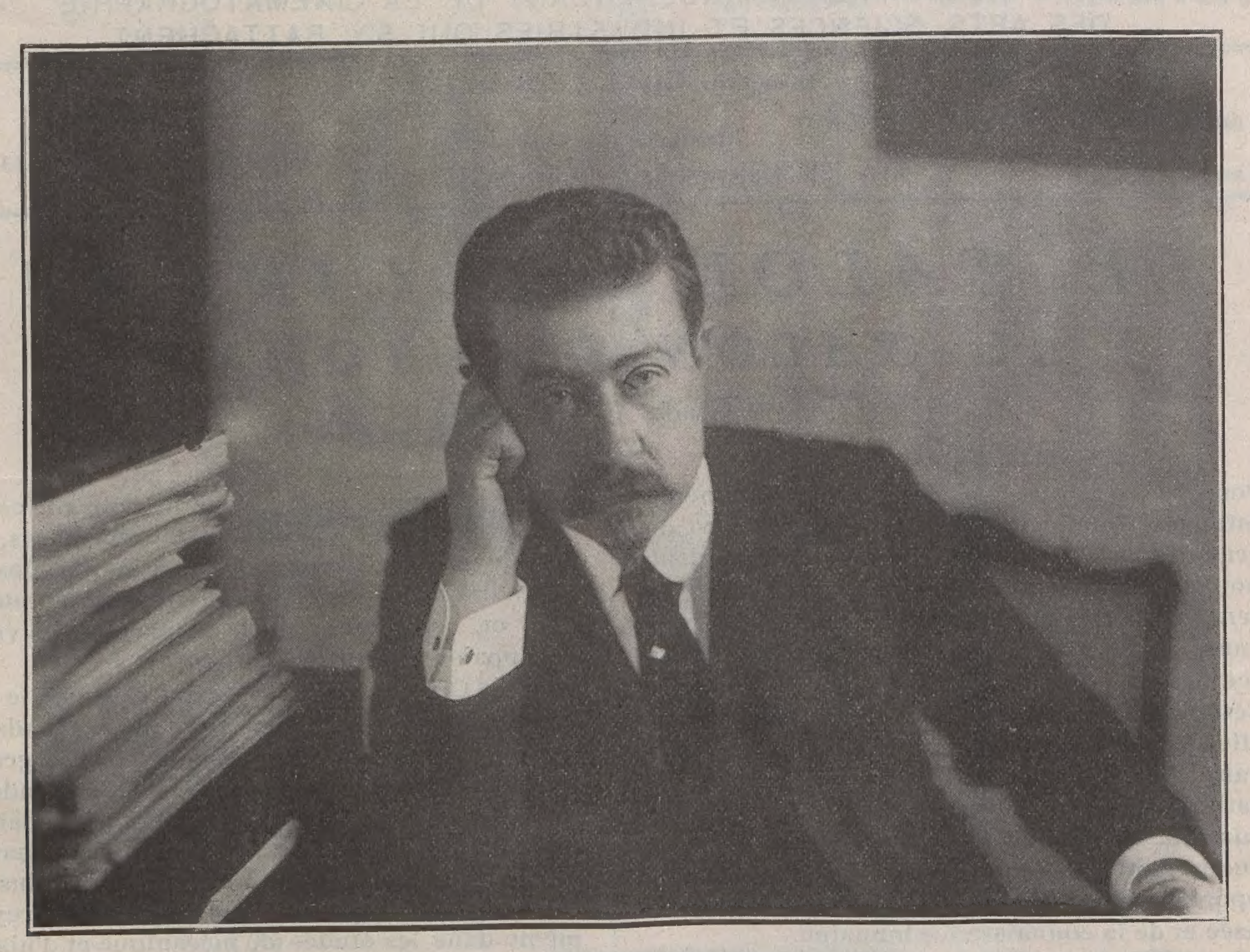
Je demande donc, avec les Amis du Septième Art, que le Cinéma soit *esthétique* à tous les points de vue. C'est-à-dire qu'il soit réellement digne d'être un stimulant de l'intelligence et de l'émotion. »

Après M. Paul Painlevé, l'ingénieur Alain Marion a illustré la partie consacrée à la Science au service du Cinéma.

« Dans les précédentes causeries, dit-il, d'éminents conférenciers et des artistes distingués vous ont montré le Cinéma sous son jour artistique.

Vous avez ainsi pu vous rendre compte de la collaboration précieuse que toute une pléiade d'artistes était venue apporter au Cinéma de façon à justifier pleinement l'appellation de Septième Art que M. Canudo lui a justement décernée, appellation qui a, depuis lors, traversé les continents et les mers pour devenir universelle.

Si, dans son but, le Cinéma est un art susceptible de nous distraire ou de nous émouvoir, de nous procurer, en un mot, des sensations diverses par des moyens artistiques, il est avant tout une science par ses procédés, et chaque étape fran-

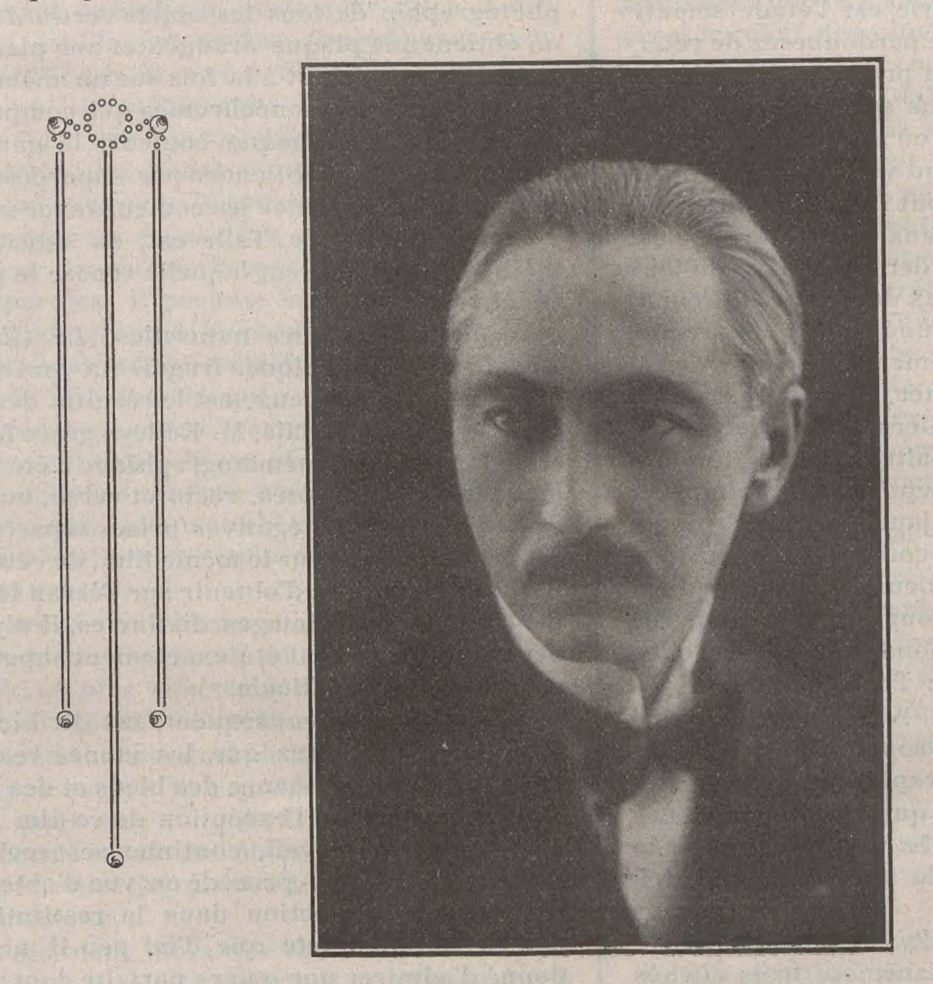
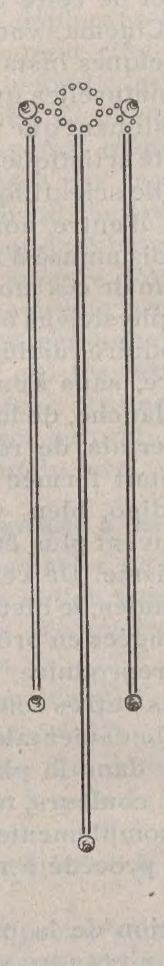


M. PAUL PAINLEVÉ PHOTO BRANGER
Membre de l'Institut, Ancien Ministre de l'Instruction Publique
Ancien Président du Conseil des Ministres.

chie dans le domaine artistique n'a été rendue possible que par un progrès scientifique.

C'est à tous ces chercheurs, hommes de science, ingénieurs, inventeurs modestes, obscurs ouvriers que nous allons rendre un hommage public au cours de cette petite causerie, sans prétention scientifique où nous jetterons un coup d'œil rapide sur l'évolution scientifique du Cinéma. Le Cinéma qui procède de la mécanique par ses moyens matériels, appareils de prise de vue et mécanisme de l'appareil de projection, de la Chimie par l'emploi des pellicules sur lesquelles le Cinéma fixe une action dans le temps et dans l'espace, est par dessus tout la science de la lumière.

Ce sont, en effet, les progrès réalisés dans l'éclairage électrique que nous appellerons les sources lumineuses, qui ont permis les constructions de ces vastes studios où, sous des flots de lumière tantôt éclatante, tantôt voilée et diffuse, sont tournés ces intérieurs que vous avez si souvent admirés et dont la projection à l'Ecran vous a, sans nul doute, rappelé ces clairs-obscurs chers à un Rembrandt ou à un Téniers. Dans la projection également, la combinaison des sources lumineuses avec des appareils optiques a permis l'amélioration de la projection, en lui donnant la puissance, la clarté, la netteté qui lui manquaient au début et en supprimant le scintillement si pénible pour les yeux et dont, par contre, les premiers appareils étaient trop abondamment pourvus. Progrès lents, insensibles, auxquels on n'a pas assez rendu hommage, n'ayant pas évalué l'effort à sa juste valeur.

M. ALAIN MARION PHOTO X.
Ingénieur, inventeur du Correcteur Marion.

Le Cinématographe ainsi muni des perfectionnements essentiels et absolument nécessaires pour lui permettre de présenter au public des œuvres d'une certaine envergure devait, par cela même qu'il était nouveau, tenter les chercheurs dans toutes les branches qu'il offrait à leur activité.

Il manquait aux projections cinématographiques une qualité essentielle pour qu'elles fussent véritablement la reproduction de la nature; c'est le charme de la couleur qui accuse la diversité des plans, les éclairs de ses feux variés et leur jette ce souffle de vie dont le soleil ou la lumière ont seuls le secret. Il était d'ailleurs tout naturel de chercher à appliquer au Cinéma les procédés utilisés pour la photographie en couleurs, et puisque l'objet de cette causerie est l'étude scientifique du Cinéma, vous me pardonnerez de retarder de quelques instants la projection du film en couleurs naturelles qui vous sera présenté tout à l'heure, estimant que vous en apprécierez davantage le côté artistique quand vous aurez compris la merveille scientifique dont il est le résultat.

Chacun d'entre nous, dans son enfance, s'est maintes fois amusé à regarder la lumière du jour travers l'un de ces morceaux de cristal taillé, auxquels les physiciens ont donné le nom de prisme, pour produire artificiellement un arc-en-ciel; c'était faire, sans s'en douter, une analyse de la lumière blanche, de la lumière solaire; le prisme a donc permis de reconnaître que la lumière blanche était formée de sept couleurs simples : violet, indigo, bleu, vert, jaune, orange, rouge, qui ne peuvent plus être décomposées à leur tour par le prisme. De ces couleurs, trois sont dites fondamentales, le bleu, le rouge et le jaune parce que, mélangées en proportions convenables, elles peuvent reproduire d'une façon suffisante, la gamme des autres couleurs. A la vérité, ces trois couleurs fondamentales ne sont utilisées qu'indirectement dans la photographie et la cinématographie en couleurs, tandis qu'on a recours à leurs couleurs complémentaires le vert, l'orange et le violet. Ce procédé a reçu le nom de procédé trichrome.

L'opération de la prise de vue consiste essentiellement à prendre simultanément trois clichés d'un même objet sur des plaques spécialement préparées à l'avance et dans la préparation desquelles il serait trop long de vous faire pénétrer, chacun des clichés pris ne devant être impressionné que par une des couleurs de l'objet photographié. Pour arriver à ce résultat la plaque photographique est recouverte de grains excessivement petits (6 à 7000 par millimètre carré) coloriés en orangé vert et en violet. Photographions, par exemple, un objet vert, une feuille; les rayons verts que cette feuille émet par réflexion seront arrêtés par les grains orangés et violets et seuls les grains verts seront traversés par ces rayons verts, la préparation photographique sensible qui se trouve derrière ces grains est, par conséquent, impressionnée par la lumière tandis qu'elle reste inaltérée sous les grains orangés et violets qui n'ont pas été traversés par la lumière verte. En faisant subir diverses manipulations à la plaque impressionnée, uniquement, je le répète, par les rayons verts, on lui rend sa transparence sous les grains verts en même temps qu'on l'obscurcit sous les grains orangés et violets; on a donc une photographie de tous les objets verts; de même on obtient une plaque orangée et une plaque violette. Et en projetant à la fois sur un même écran ces trois images monochromes qui comprennent cependant, dans chaque couleur, la gamme de tous les tons, on obtiendra par superposition la reproduction de toutes les couleurs avec une merveilleuse exactitude. Telle est, en substance, la méthode trichrome sur laquelle repose le procédé Gaumont.

Le film en couleurs naturelles, *La Glorieuse Aventure*, dont quelques fragments vont défiler à l'instant sous vos yeux, est le résultat des études d'un ingénieur anglais, M. Kelley; grâce à ce système la pellicule cinématographique a été impressionnée des deux côtés, recto et verso, au moyen de deux épreuves négatives prises séparément et reportées ensuite sur le même film, de cette façon il n'y a plus besoin d'obtenir sur l'écran le superposition de trois images distinctes, il n'y a que deux images qui ont été exactement superposées au tirage sur la pellicule.

Ce système, par conséquent, est dit bichrome, et vous remarquerez que les jaunes ressortent peu. Il y a prédominance des bleus et des rouges. L'inventeur auquel l'exécution de ce film a coûté six années de travail, continue ses recherches pour améliorer son procédé en vue d'obtenir une plus grande perfection dans la restitution des jaunes, et nul doute que d'ici peu il nous soit donné d'admirer une œuvre parfaite dont, malgré tout, nous puissions, nous, Français, nous enorgueillir puisque la photographie en couleur, comme toutes les grandes inventions, est une émanation du génie français.

Projection : « La Glorieuse Aventure »

Le Cinéma étant un art muet, et peu de scénarios pouvant s'expliquer par la suite des images. il a été de toute nécessité d'intercaler un texte pour permettre au public de comprendre l'action. Certains chercheurs ont pensé, à tort ou à raison, que donner la parole au Cinéma constituerait un progrès. Vous pensez bien que le Cinéma ne pourra trouver la parole qu'en empruntant l'or-

gane plus ou moins nasillard du phonographe et le problème à résoudre consiste à obtenir le synchronisme parfait tant entre l'enregistrement de la parole et la photographie du geste qu'entre la reproduction de ce geste à l'écran et l'audition phonographique. Les Etablissements Gaumont sont arrivés à obtenir d'une façon parfaite cette combinaison synchrone du phonographe et du Cinématographe.

Un savant suédois, le professeur Sven Aison Sergland, est l'inventeur d'un procédé excessivement scientifique destiné à filmer la parole pendant qu'un cinématographe ordinaire filme le mouvement. Pour l'enregistrement de la parole, il transforme les ondes sonores en ondes lumineuses qui viennent impressionner la pellicule déroulée par un appareil de prise de vues ordinaire pour transformer ensuite cette photographie en paroles; il projette la pellicule, qui a en somme photographié la parole, sur une cellule d'un métalloïde utilisé en téléphotographie, qu'on appelle le Sélénium et qui a la propriété de se laisser plus ou moins traverser par le courant électrique suivant qu'il est plus ou moins éclairé; l'onde lumineuse est donc transformée en courant électrique qui, actionnant la plaque vibrante d'un téléphone haut parleur, est à son tour transformé en ondes sonores.

Nous avons véritablement, dans le Photophone de Sven Aison Bergland, un cinématographe de la parole, ou plus exactement, des ondes sonores qu'il était important de vous signaler.

Le Cinéma ainsi doté de la couleur ne nous donne pas encore la reproduction exacte de la nature, pour être complet il devrait nous restituer la forme même des objets, nous procurer, en un mot, le relief qui résulte de la sensation et de la 3e dimension.

Il est étonnant, alors que dans le domaine photographique le relief obtenu par la stéréoscopie a de beaucoup devancé la photographie en couleurs. nous ayons eu, en cinématographie, la couleur avant le relief. Beaucoup de procédés ont été tentés pour obtenir le relief, aucun n'a donné de résultats appréciables, et si des formes spéciales d'Ecrans et des appareils optiques sont parvenus à nous donner l'espacement des plans en profondeur et à rétablir la perspective nous mettant sur la voie de la réalisation, le procédé pour obtenir le relief absolu, reste encore à trouver.

Ce relief absolu existe cependant pour certains cas particuliers en cinématographie; il est, d'ailleurs, le résultat du hasard et je vais vous l'expliquer en peu de mots, avant de vous montrer un fragment de film d'un relief parfait.

Longtemps on a cru que le seul moyen d'obtenir le relief était le stéréoscope qui utilise, comme vous le savez, deux vues photographiques prises avec un appareil muni de deux objectifs ayant sensiblement même écartement que les deux yeux, c'est le résultat de la vision binoculaire. Mais les borgnes qui, pour regarder les objets, n'utilisent que la vision monoculaire, perçoivent aussi le relief des objets en déplaçant la tête de droite et de gauche, ce qui a pour effet de déplacer l'objet fixé par l'œil, sur le fond constitué par les autres objets plus éloignés. Ce phénomène se reproduit exactement au Cinéma, quand l'appareil de prise de vue se déplace par rapport aux objets cinématographiés; quand l'opérateur, par exemple, se trouve sur le pont d'un bateau ou sur la plate-forme d'un train en marche. Vous remarquerez dans le film que nous allons projeter que les arbres, les maisons, les personnages n'ont plus cette silhouette plate qui les fait paraître plaqués les uns sur les autres, ils vont, au contraire, reprendre leur aspect naturel, leur rondeur et se détacher nettement du fond.

Projections : de Christiana à Bergen

Il me reste encore à vous parler de deux merveilles cinématographiques et j'en aurai terminé avec ce rapide exposé des découvertes scientifiques appliquées au cinéma.

Qu'est-ce que le Cinéma au ralenti ?

Qu'est-ce que le Cinéma accéléré?

Le Cinéma au ralenti est un film déroulé et projeté à une vitesse inférieure à celle de la prise de vue. Le cinéma accéléré est un film projeté, au contraire, à une vitesse supérieure à celle de la prise de vue.

La cadence normale, pour prendre une vue cinématographique, est d'environ 16 images à la seconde, qui seront projetées ensuite sur l'Ecran à la même vitesse; il y a 50 images par mètre de pellicule, qui seront projetées ainsi en trois secondes, ce qui fait qu'en une heure de spectacle ininterrompu on doit dérouler 1.200 mètres de vue.

Dans le Cinéma au ralenti la vitesse de projection reste de 16 images à la seconde; la vitesse de prise de vue est environ seize fois plus rapide et comporte 240 images à la seconde, ce qui fait que le Cinéma au ralenti (pour l'Ecran) est, au contraire, obtenu avec un appareil de prise de vue à grande vitesse. Le mécanisme apparaît de suite

très simple. Un mouvement qui a été exécuté par un cheval, par exemple, en une seconde, a été photographié 240 fois; à la projection ce même mouvement, demandera 16 secondes pour être projeté, il nous paraîtra donc 16 fois plus lent que la réalité, d'où son nom de ralenti.

Vous comprendrez également comment, par ce procédé, il a été permis d'enregistrer des mouvements rapides que l'appareil ordinaire ne pouvait nous fournir. Supposez un homme traversant cette scène en une seconde, il sera photographié 16 fois, dans 16 attitudes différentes. Si nous pouvons à nouveau décomposer chacune de ces 16 attitudes élémentaires encore une fois en 16 autres, nous aurons ainsi enregistré la décomposition de ce mouvement élémentaire en d'autres mouvements qui nous avaient échappé avec l'appareil de prise de vue ordinairement en usage. La nature nous aura livré, en les décomposant, le secret de certains mouvements rapides tels que le vol des insectes, des oiseaux, la trajectoire d'un projectile dans l'air, etc., etc...

Projection : Erka, Gaumont, Joinville, Sauts, boxes

Le Cinéma accéléré est l'opération inverse, comme je vous le disais à l'instant; reprenons, si vous le voulez bien, notre exemple d'un homme traversant cette scène en une seconde, et qu'au lieu de le photographier 16 fois nous ne le prenions plus que 5 fois, à la projection le film sera projeté 4 fois plus vite qu'il n'a été pris, et la personne qui aura mis une seconde pour traverser cette scène paraîtra la traverser en un quart de seconde. Nous allons vous présenter un film ayant enregistré la croissance de végétaux; les photographies ont été prises deux fois par jour, l'enregistrement du phénomène a demandé plusieurs semaines; sa projection, par contre, va prendre quelques secondes, et vous aurez ainsi l'illusion d'une croissance extra rapide, d'où le nom de cinéma accéléré.

J'ai voulu montrer l'unité dans l'effort de façon à faire pénétrer dans votre esprit et les moyens et le but final. Sciences et Art forment au Cinéma un tout inséparable, c'est un vaste champ d'expériences que l'on commence seulement à défricher, à l'aube d'un matin qu'illumine le clair génie de notre race.

De nombreux films, projetés par un appareil Gaumont, ont montré les résultats les plus récents auxquels ont abouti les plus importantes recherches autour du Cinéma en couleurs, du Cinéma vu au ralenti et vu à l'accéléré : *La Glorieuse Aventure* (en couleurs naturelles); fragment de film pris par un bateau en marche de *Christiania à Bergen* ; *Course de chiens policiers*; *Vol de pigeons voyageurs* (Gaumont); *Croissance des végétaux*.

***

M. Pierre Humble a parlé du *Cinéma éducateur* illustrant la présentation du *film de la sculpture sur bois* (J. Benoît Lévi) et par la *Cristallisation des Sels* de la collection Pathé.

***

Enfin, le docteur Javorski, directeur de laboratoire, a parlé du *Cinéma au service de la Science*.

Le docteur Helan Javorski a commencé par dire qu'il fallait diviser en deux groupes les services que le cinéma rendait à la science.

Dans le premier il faut ranger toutes les découvertes ou les perfectionnements que la science a pu faire grâce au cinéma. Prises de vol d'oiseaux et d'insectes, films biologiques en particulier du docteur Comandon, qui permettent de connaître les secrets de la nature. Le cinéma a résolu la controverse du prétendu croc-en-jambe de Siki dans le dernier célèbre match, or, dans la nature, des cas analogues se posent à chaque instant.

Dans le deuxième groupe, il faut ranger tout ce que fait le cinéma pour la compréhension et la propagande des idées.

C'est simplement merveilleux dit le docteur Javorski et il affirme que l'image est plus éloquente que la parole. Je vais vous en donner la preuve, ajoute-t-il. Je vais expliquer le plus clairement possible l'idée du Plan Biologique mais cette explication sera infiniment mieux comprise quand défileront les films.

La grande erreur de Lamarck et de Darwin a été de voir une séparation absolue entre l'individu et le milieu.

Or, c'est juste le contraire et cela au point de vue que l'intérieur de chaque individu peut être considéré comme le miroir de l'extérieur.

En réalité le milieu et l'individu ne font qu'un et il y a en nous des océans en miniatures ou flottent des êtres vivants, comme dans la forêt il y a quelque chose de nous.

Nos organes correspondent si bien aux animaux de l'espace, que des applications des plus heureuses ont pu être faites pour la guérison des maladies.

Je ne puis, malheureusement, vous montrer des films faits pour les besoins de la cause et j'ai pris ce qui existe déjà. Par eux vous verrez que le

globule blanc de notre sang se retrouve dans l'amibe de l'espace et notre cœur avec ses battements dans les méduses.

Je vous recommande particulièrement ce film des méduses si artistique. Elles sont beaucoup plus gracieuses que le cœur d'embryon de truite que vous allez voir battre, mais rappelez-vous ce qu'a dit Emerson cité à ce sujet par Maeterlinck :

« Mes enfants vous ne verrez jamais rien de plus horrible que vous-mêmes. »

⁂

Les films furent très applaudis ainsi que toute cette séance comparée au Cinéma et à la Science.

L'ensemble des séances du Salon du Cinéma, organisé par le C. A. S. A., avec ses démonstrations d'art dramatique, d'art décoratif et de Science à l'écran a présenté, une fois de plus d'une manière synthétique, les merveilles du Cinéma. C'est un grand service rendu à l'immense effort de ce langage universel, né en France, que de le présenter de la sorte au public d'élite internationale d'un de nos grands Salons officiels.

CHARLES LE FRAPER.

P. S. — Mon précédent article *Autour d'un privilège* me vaut mille témoignages flatteurs de sympathie et une volumineuse correspondance qui m'apporte de nombreux documents et renseignements plus suggestifs les uns que les autres.

Il m'est impossible de répondre personnellement à chacun de mes aimables correspondants.

Je les remercie tous très cordialement en assurant ceux qui nous ont envoyé des documents de notre absolue discrétion.

Nous continuerons à huitaine l'étude commencée puisqu'elle intéresse à ce point tant de lecteurs.

C. L.



Dr H. JAVORSKI PHOTO MANUEL
Chef de Laboratoire de Recherches Scientifiques.

Autour de " *La Roue* "

Ce n'est pas sans tristesse que nous écrivons ces lignes. La présentation des deux premiers épisodes de *La Roue*, d'Abel Gance, jeudi dernier, 14 décembre, nous a causé une grosse, très grosse déception.

Mettons cependant hors de cause le talent d'Abel Gance. *Mater Dolorosa*, *La Dixième Symphonie* font encore, malgré le recul du temps, figure de films de valeur et *J'Accuse*, en dépit de quelques « erreurs » dans les tableaux de bataille et de tranchées qui firent sourire les poilus, en dépit de son symbolisme, parfois excessif, est une belle œuvre d'artiste et d'habile metteur en scène.

Notre désillusion est d'autant plus grande de constater que la présentation d'une importante partie de *La Roue*, annoncée depuis des mois et des mois comme le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre, n'a laissé dans l'esprit des assistants qu'une impression indéfinissable de gêne, de malaise, de néant, de tristesse ; l'impression que l'on ressent à la vision d'une chose anormale.

Car tout est anormal, maladif, morbide, malsain même dans ce film. Rien n'y est vrai, rien n'y est humain, tant dans l'action que dans les sentiments qui agitent les interprètes. Ceci ne veut pas dire que Gance n'a pas conçu et réalisé *La Roue* dans la sincérité de son âme d'artiste. Mais, à notre humble avis, ce film a été vu par son auteur, comme à travers un verre, non pas grossissant mais déformant.

L'action, (quand il y a action, car le scénario est bien menu), est invraisemblable et les personnages, chacun dans leur genre, le sont également.

Dans *La Roue*, nous sommes en plein domaine de la fiction, du symbole, du nébuleux, de l'irréel en un mot.

Rien de ce qui se déroule sur l'écran n'arrivera jamais dans la vie, — fort heureusement !! Et c'est pourquoi, si nous avons vu cette partie de *La Roue* avec un intérêt de curiosité bien vite lassé d'ailleurs par la répétition des mêmes effets, à aucun moment les héros du film ne nous ont émus.

Séverin Mars, le mécanicien Sisif, est un fou dangereux. Son fils, le jeune luthier qui, à dix-huit ans, construit seul ses violons dans la petite cabane nichée au milieu des embranchements et des aiguillages, m'a paru un peu... précoce. Sa fille adoptive, la « Rose du Rail », qui ne pense qu'a batifoler avec sa chèvre et à se cacher dans la cheminée des locomotives ! est une « gamine charmante... » mais c'est tout.

L'ingénieur, haut fonctionnaire de la compagnie, nous intéresse encore moins, dans son rôle d'amoureux usagé. Il nous révolte, lorsque d'un cabinet particulier, entouré de dames plutôt légèrement vêtues, il téléphone à la direction générale qu'il travaille d'arrache-pied, toute la nuit, à l'étude de nouveaux brevets...

Non, rien de tout cela n'est vraisemblable. Le grand public connaît la corporation des mécaniciens et des conducteurs de trains, des employés et fonctionnaires de chemin de fer. Chacun sait combien sont sérieux ces gens, à qui sont confiées des millions de vies humaines. Or, le héros de *La Roue*, Sisif, s'il n'est pas fou au début, le devient bien vite et continue, malgré cela, son métier. Son aide mécanicien nous est représenté comme un bon soulard comme une sorte de comique de la troupe qui se laisse enfermer dans la chaudière de la locomotive, et, délivré, se sauve avec le feu au derrière !

On ne voit s'agiter ces braves gens (les mécaniciens de chemin de fer) que dans des cabarets borgnes, presque des bouges où le vin et l'alcool coulent à flots. Cela n'est pas rassurant pour les voyageurs, et cette conception de la corporation des cheminots est bien singulière ! Nous ne savons pas si ces derniers seront très flattés lorsqu'ils se verront ainsi maltraités sur l'écran de leur habituel cinéma.

Et les nations étrangères, si le film passe les

frontières, n'auront pas une très haute opinion du personnel des chemins de fer français.

M. Gance nous représente en outre, les employés de bureaux de la compagnie, sous les traits de pauvres êtres abrutis, serviles et ricanants. Quant à l'ingénieur, haut fonctionnaire, qui le jour vient conter fleurette à la fille de Sisif, au milieu des locomotives, et la nuit, sable le champagne, en compagnie de dames court-vêtues, nous voulons croire qu'il n'existe pas de semblables types dans nos compagnies. Et si l'on ne mettait en doute la sincérité d'artiste du metteur en scène, cette fresque d'humanité déformée, invraisemblable, inexistante, donnerait l'impression d'un formidable « chiqué. »

Gance s'est aujourd'hui lourdement trompé.

A notre sens *La Roue* (du moins ce que nous en avons vu) ne sera ni goûtée ni comprise du public français, et encore moins de l'étranger. Ce symbolisme affolant qui se déchaîne sans frein ni mesure, ces personnages invraisemblables, anormaux, fous ou quelconques, n'éveilleront ni sympathie, ni émotion vraies et ne nous semblent pas voués à déchaîner l'enthousiasme des foules.

Le public est bon enfant, mais il n'aime pas qu'on se paye sa tête.

Souvenons-nous de " *Locus Solus* "....., cette pièce jaillie des cabanons de Bicêtre, — c'est ainsi que s'exprime Urbain Gohier, lorsqu'il en parle, — malgré les millions de son " producer " s'est lamentablement effondrée sous le mépris de la foule.

Voici un peu brutalement peut-être, mais en toute sincérité, ce que nous pensons de la première partie de *La Roue*. N'en déplaise aux dangereux thuriféraires en mal d'admiration qui découvrent partout et par ordre des chefs-d'œuvre, comme ils sont prêts à consacrer — moyennant finance — le prétendu génie de n'importe qui.

Nous avons signalé également l'abus des mêmes effets et la répétition des premiers plans. Nous

n'exagérons pas en disant que sur 2.500 ou 3.000 mètres, près de 1.000 mètres sont uniquement en premiers plans de Séverin Mars ou en répétitions et fondus de bielles, de roues et de rails, et pièces mécaniques diverses.

Ceci est vraiment excessif et fatigant et ne s'explique que par la décision prise par la maison d'édition de sortir en 10.000 mètres une œuvre conçue primitivement pour un métrage de 2.000 à 2.500 mètres. Dans ces conditions, nous arrivons fatalement au « délayage » et nous doutons fort que le public accueille favorablement ce film en épisodes, dont l'action fut conçue pour tenir une seule séance. Mais, hélas! il y a, paraît-il, trois millions à récupérer ; a-t-on pris le bon moyen? Nous ne le pensons pas. Une fois de plus, nous ne sommes pas d'accord avec Pathé-Consortium.

Enfin, des échos nous parviennent, de l'étonnement des directeurs de salle. Ceux-ci, déjà lourdement chargés par *Vingt ans après*, se voient imposer ce film qui sort presque en même temps, et pour la location duquel on pose des conditions vraiment inacceptables, étant donné surtout le peu de succès auquel nous le croyons appelé.

Rendons toutefois hommage à l'effort fourni : l'interprétation est parfaite et la photographie impeccable. MM. Burel, Duverger et Bujard sont des « As » de la manivelle.

L'Aiguilleur de Service.



Un appel

La Société des Auteurs de Films, *dont le siège social est 128, avenue de Wagram à Paris, nous adresse la communication suivante, que nous insérons bien volontiers :*

Paris, le 16 décembre 1922.

Monsieur,

J'ai l'honneur de venir une nouvelle fois, mettre votre bonne obligeance à contribution : Un arrêt de la Cour de Cassation, dont vous trouverez spécification dans les pages ci-jointes, met en jeu l'existence même de la Cinématographie Française. Une telle décision, qui est une véritable condamnation à mort, doit être amendée, c'est une nécessité absolue, — vitale. La gravité de la situation qu'elle établit, la somme d'intérêts, d'existences qu'elle met en jeu, toutes choses dont vous jugerez immédiatement vous-même, vous feront, nous vous en prions instamment, bien accueillir notre appel, que nous vous serions extrêmement reconnaissants de bien vouloir insérer, trop heureux si de toute votre autorité, de toute votre compétence, vous voulez bien nous prêter votre appui.

Avec nos vifs remerciements anticipés, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir agréer, Monsieur, l'assurance de nos sincères civilités.

Pour le Secrétaire Général :

CASSAGNES.

***

Lettre ouverte, à M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.

Paris, le 16 décembre 1922.

Monsieur le Ministre,

L'art. 29 de la loi des finances du 31 décembre 1921 a institué un visa qui vaut autorisation de représenter un film dans toute la France.

Depuis lors, dépendant de votre administration, fonctionnait une censure sous la direction éclairée de M. Ginisty, et les auteurs cinématographiques la subissaient, pensant qu'elle mettait leurs œuvres à l'abri des caprices des autorités préfectorales et municipales.

M. le Préfet du Var en a jugé autrement, et, en 1921, poursuivait devant le Tribunal de simple police de Toulon et de la Seyne, des Directeurs de salles de cinématographe, coupables de s'en être référés à la signature du haut fonctionnaire de votre administration.

Le Tribunal de simple police de Toulon et de la Seyne, pensant que le visa de la Censure ne serait qu'une comédie indigne, s'il n'était reconnu par les autorités locales, acquittèrent les contrevenants à l'arrêté préfectoral.

M. le Préfet du Var, voulant absolument infliger une leçon à votre administration, fit casser les décisions de cette juridiction par la Cour de Cassation.

Le Tribunal de simple police de Draguignan, qui devait statuer de nouveau sur ces poursuites acquitta une seconde fois les Directeurs de Cinématographes, le 22 avril 1922.

La Cour de Cassation vient de casser une nouvelle fois ce jugement par un arrêt du 22 octobre 1922.

Cette décision est une catastrophe pour la Cinématographie française déjà très éprouvée par la concurrence étrangère, et dont la production s'arrêtera complètement, si elle doit être soumise à la fantaisie de multiples censeurs.

Nous vous demandons respectueusement, M. le Ministre, de faire accorder une autorité suffisante à la Censure qui fonctionne sous vos ordres, ou de la supprimer complètement, si elle ne sert à rien.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Pour la *Société des Auteurs de Films :*

Les Membres du Comité.

M. Michel CARRÉ, président ;

MM. Abel GANCE et René LE SOMPTIER, vice-présidents ;

M. Roger LION, Mme Germaine DULAC, MM. DE MORLHON, G. BOURGEOIS, A. CAILLARD, H. FESCOURT, H. KRAUSS, H. ROUSSEL, R. SAIDREAU, R. HERVIL, LEPRIEUR, D. RICHE.

MESSIEURS LES ACHETEURS

sont informés que

LA DAME DE MONSOREAU

Super-production Française

sera présentée le Mercredi 27 Décembre, à 14 h. 30,

au Gaumont-Palace, place Clichy,

et que dès maintenant

AUBERT

VANDAL-DELAC

peuvent traiter toutes ventes pour le monde entier.

UN DOCUMENT

Nous publions ci-dessous à titre documentaire la liste des loueurs de Films qui composent la Section des Loueurs de la Chambre Syndicale Française de la Cinématographie.

SECTION DES LOUEURS

Établissements Aubert, 124, avenue de la République, Paris.

Agence Générale, 8, avenue de Clichy, Paris.

Établissements Gaumont, 28, rue des Alouettes, Paris.

Pathé Consortium, 30, rue des Vignerons, Vincennes.

Union-Éclair, 12, rue Gaillon, Paris.

Harry, 158 *ter*, rue du Temple, Paris.

Éclipse, 50, rue de Bondy, Paris.

Foucher Film Location, 31, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.

Établissements Petit, 19, rue Bergère, Paris.

Société Soleil, 14, rue Thérèse, Paris.

Établissements Goitsenhoven, 16, rue Chauveau-Lagarde, Paris.

Le Bon Film, 13 *bis*, rue des Mathurins, Paris.

Vitagraph, 25, rue de l'Échiquier, Paris.

Paglieri, 21, rue Saulnier, Paris.

Phocéa Location, 8, rue de la Michodière, Paris,

Méric, 17, rue Bleue, Paris.

Super Film, 8 *bis*, cité Trévise, Paris.

Cosmograph, 7, Faubourg-Montmartre, Paris.

Fox Film, 17, rue Pigalle, Paris.

Société d'Éditions Cinématographiques, 46, rue de Provence, Paris.

Baudon Saint-Lo, 345, rue Saint-Martin, Paris.

Société l'Étoile, 49, boulevard Saint-Germain, Paris.

Select Pictures, 30, rue des Alouettes, Paris.

Établissements Weill, 21, Faubourg-du-Temple, Paris.

Grandes Productions, 14 *bis*, avenue Rachel, Paris.

Films Mercanton, 23, rue de la Michodière, Paris.

Rosenvaig Univers, 4, boulevard Saint-Martin, Paris.

Comptoir Français, 9, place de la Bourse, Paris.

Continental Film, 45, rue Lafayette, Paris.

Publi-Ciné, 40, rue Vignon, Paris.

Films Jupiter, 36, avenue Hoche, Paris.

Film Triomphe, 33, rue de Surène, Paris.

Films Paramount, 63, avenue des Champs-Élysées, Paris.

United Artists, 10, rue d'Aguesseau, Paris.

De Thoran, 15, boulevard des Batignolles, Paris.

Films Erka, 38 *bis*, avenue de la République, Paris.

Société Azur, 19, rue Bargue, Paris.

Birdie Film, 68, Chaussée-d'Antin, Paris.

Société des Grands Films Européens, 30, rue Montmartre, Paris.

Star Film, 19, rue Richer, Paris.

Universal Film, 12, rue de la Tour-des-Dames, Paris.

Société d'Exploitation des Films Artistiques Internationaux, 7, rue Nouvelle, Paris.

Films Primior, 84, rue d'Amsterdam, Paris.

Compagnie Française du Film, 53, rue Saint-Roch, Paris.

Établissements Giraud, 7, rue de Berri, Paris.

Films Acta, 30, rue Caulaincourt, Paris.

General Film Office, 11, boulevard des Italiens, Paris.

C'est le 16 FÉVRIER 1923

que le film

LES POMPIERS DE PARIS



passera sur tous les Écrans

Tout le monde voudra voir

ce documentaire UNIQUE



FRANCE DHÉLIA
VAN DAELE
MICHEL CARRÉ
PAUL AMIOT, etc. etc.

Sont les parfaits interprètes de

LA BÊTE TRAQUÉE

Le beau film français de MICHEL CARRÉ
Mis en scène par R. LE SOMPTIER

C'EST UNE ŒUVRE PATHÉTIQUE

qui est digne de la grande marque *AUBERT*



Le Film Allemand... à la Chambre

Nous tirons de l'Officiel *le compte-rendu sténographié de l'incident soulevé à la séance du 11 décembre, par M. Charles Bernard, député de Paris, à propos de la du Barry.*

M. le président. — La parole est à M. Charles Bernard.

M. Fernand Engerand. — Vous allez nous parler d'art religieux ? (*Sourires.*)

M. Charles Bernard. — Je ne vous parlerai pas d'art religieux, mais d'art cinématographique. Chacun ici a sa spécialité.

M. Rhul. — C'est comme dans la pharmacie. (*Rires.*)

M. Charles Bernard. — Les curés parlent d'art religieux; moi de toute autre chose (*Nouveaux rires.*)

La pharmacie n'est pas en cause. Lorsque l'article 23 viendra sur le chantier des discussions parlementaires, j'interviendrai. Vous avez parlé des boulangers : nous sommes assez dans le pétrin pour ne pas nous y mettre davantage (*On rit.*)

Monsieur le ministre, je ne vous ai pas communiqué mon dossier et j'aurais dû le faire; mais vous êtes tout de même au courant de ce qui m'amène à la tribune.

Je croyais qu'il n'y avait plus de censure.

M. le ministre de l'instruction publique. — Ah! mais si!

M. Charles Bernard. — Je croyais qu'elle était morte avec la guerre...

M. Morucci. — La guerre n'est pas morte.

M. Charles Bernard. — Je m'en aperçois ici; cependant au point de vue littéraire, comme au point de vue de la publication des journaux, Anastasie n'existe plus. Ses ciseaux ont été singulièrement ébréchés par les interventions qui ont eu lieu à cette tribune et le ridicule qui, il faut en convenir, s'attachait à cette mauvaise fée barbare.

A cette heure, c'est sur les films cinématographiques que la censure exerce ses méfaits.

J'entends bien qu'on a le droit de jeter un regard curieux sur les œuvres pornographiques, sur les œuvres où, à la fin du film, les apaches, comme la vertu à la fin des contes, sont généralement récompensés.

Mais lorsqu'un film, qui a été examiné par une partie de la presse, par des gens qui appartiennent à la corporation, ne contient rien d'offensant ni pour la morale, ni pour la vérité historique, on se demande comment le maître censeur, M. Paul Ginisty, a pu décider qu'il ne fallait pas que le film intitulé *Madame du Barry*, vit le jour. (*Mouvements divers*). Il faudrait tout de même que l'on sût comment est composé ce film.

M. le ministre de l'instruction publique. — Amenez-le! (*On rit.*)

M. Charles Bernard. — On vous le fera voir et avant peu.

Monsieur le ministre, on vous a invité à venir le voir, mais vous êtes resté dans votre tour d'ivoire en disant : « Impossible. Mille regrets. Mme du Barry, je ne veux pas la voir ». (*Rires.*)

M. Léon Daudet. — Vous devriez dire : « tour de ne pas y voir ». (*Nouveaux rires.*)

M. Charles Bernard. — On ne peut juger une affaire qu'après l'avoir vue.

Votre Commission de qui est-elle constituée, comment est-elle constituée ? (*Interruptions.*)

Mme du Barry est morte depuis longtemps. Elle a même été exécutée, et c'est précisément parce que le film rapporte qu'elle a été décapitée, qu'on s'insurge et qu'on dit : « Il est impossible qu'on voie Mme du Barry, une si jolie femme, exécutée de cette façon-là. »

M. Xavier Vallat. — Ce n'est pas la première femme qui a perdu la tête. (*Rires.*)

M. Charles Bernard. — Et d'autres encore la perdront.

Mais l'affaire se corse et il faut connaître le scénario : vous m'en voudriez si je ne le faisais pas passer devant les yeux.

« Le roman n'est qu'une petite histoire probable. L'histoire, c'est du grand roman vrai, porté sans cesse à sa suprême puissance », a dit Bourget. Vous connaissez bien Bourget, Monsieur le ministre, vous l'avez lu.

M. le ministre de l'instruction publique. — Je l'admire beaucoup, ce qui est peut-être compromettant. (*Sourires.*)

M. Charles Bernard. — Il faut que vous connaissiez le film lui-même. Je serai bref, car je n'ai pas

l'habitude de me livrer à ces sortes d'exercices, et je sais assez toutes les fatigues que vous avez éprouvées en suivant le budget de l'instruction publique pour épargner celles que vous pourriez éprouver dans la discussion du budget des beaux-arts.

M. le ministre de l'instruction publique. — Cela, c'est bien ! (*Sourires.*)

M. Charles Bernard. — C'est donc un petit cours d'histoire pour ceux qui ont oublié celle de France que vous allez me permettre de vous faire. Mme du Barry séduisit le roi de France au point qu'il songea un moment à l'épouser, comme Louis XIV avait épousé Mme de Maintenon. Celle qui, pendant six ans, gouverna en réalité le royaume et se fit donner par Louis XV des richesses considérables, avait commencé par être une petite modiste, dans mon style imagé, je dirai un petit trottin.

« Chargée d'aller porter un chapeau à une cliente. par Mme Labille, sa patronne, nous la voyons, tout en acceptant les hommages d'un galant sur le retour, rejoindre hâtivement Armand Sainte-Foy, son amoureux du moment, puis en le quittant, se trouve mêlée à la foule qui se presse pour voir passer un cortège... »

M. Morucci. — Vous avez lu la chronique de l'« Œil de Bœuf ».

M. Charles Bernard. — Je sais bien que vous avez des lettres. Conservez-les pour plus tard.

Au centre. — Parlez-nous plutôt de « l'œil de Moscou », Monsieur Morucci. (*Rires.*)

M. le président. — Laissez tourner ! (*Nouveaux rires et applaudissements.*)

M. Charles Bernard — Je tourne donc, je suis. (*Nouveaux rires.*)

« Pressée, bousculée, la curieuse qui veut se placer au premier rang, voit le carton qu'elle porte et le chapeau élégant qu'il contient, rouler sous les pas des chevaux. Cris, pleurs ! Un brillant cavalier s'arrête devant la jolie fille et, navré de cet accident, l'interroge. A quelque chose malheur est bon, car c'est peut-être là le point de départ de la fortune invraisemblable de Jeanne Bécu, dite Jeanne Vaubernier, dite la Lange, qui devait devenir plus tard l'authentique comtesse du Barry.

« Ce cavalier, apitoyé par les larmes de la modiste et l'état lamentable du chapeau piétiné, c'était le marquis don Diégo de Alucena, ambassadeur d'Espagne. Il prend la peine, dont il espère bien tirer récompense, d'aller intercéder auprès de Mme Labille, puis obtient un rendez-vous de la la fille. Le reste se devine. Et voici Jeanne lancée,

abandonnant la confection des bonnets pour la carrière galante.

« Mais elle veut revoir Armand Sainte-Foy, pour lequel elle a « un sentiment », comme on disait à l'époque, et elle lui écrit de se trouver au bal de l'Opéra, où elle se rend avec le marquis. Celui-ci se fâche quand il la voit tomber dans les bras de son jeune amant. Querelle, tumulte, bataille, le marquis dégaîne et un aventurier célèbre, Jean du Barry, place dans la main désarmée de Sainte-Foy sa propre épée et le lance sur l'ambassadeur d'Espagne, qui tombe bientôt après, blessé à mort. Trop tard, la foule des masques s'interpose, mais la garde arrive et on arrête Sainte-Foy, tandis que Jean du Barry entraîne Jeanne défaillante.

« Du Barry, qui a flairé une proie facile installe Jeanne chez lui et en fait non seulement sa maîtresse... »

M. le ministre de l'instruction publique. — Ce film n'est pas pour les écoles!

M. Charles Bernard. — Il faut que vous sachiez comment est composé ce film, s'il caricature l'histoire, enfin si votre censure, en l'espèce, M. Ginisty a le droit de mettre son veto et d'empêcher que ce film soit joué.

Il y a des intérêts en jeu. Des dépenses ont été engagées. Ce film a été joué sur des scènes publiques en Angleterre, en Amérique; nulle part, il n'a soulevé aucun cri, aucun tapage. Vous l'interdisez en France parce que, d'après vous, il caricature la vérité. M. Ginisty n'avait pas le droit de prendre cette mesure si ce n'est pas exact. Le fait du prince n'existe plus.

Si demain vous n'étiez plus les maîtres et que la réaction triomphante vous dise : Je ne veux pas que vous reproduisiez les œuvres de Zola, *Germinal*, *La Terre*, ou une œuvre historique quelconque, vous inclineriez-vous? Que fait-on donc de la liberté?

Si je suis à cette tribune, c'est pour montrer l'odieux de la mesure que vous avez prise, car si vous ne m'aviez pas interrompu, vous sauriez déjà que, dans ce film, il n'y a rien de choquant pour personne. Je continue ma lecture.

« ... mais encore sa complice dans toutes sortes d'opérations louches. Le fait est indéniable et tous les historiens le racontent. C'est chez lui qu'elle devient célèbre par sa beauté, son élégance et son esprit et qu'elle prit pour nom d'aventures celui de « Lange », on ne sait trop pourquoi.

« Jean Du Barry, qui, réellement faisait des affaires de fournitures avec l'Etat...

On en a fait pendant la guerre encore, et non des moindres.

«... ne pouvant obtenir le visa du ministre, envoie un jour Jeanne chez le duc de Choiseul, afin de solliciter le paiement d'un bon sur la trésorerie générale. Mais entre Choiseul et Jeanne Lange, naît immédiatement une antipathie qui va donner lieu à une guerre fort longue et où rien ne sera épargné de part et d'autre.

« Le roi Louis XV, entouré de ses familiers, dont le maréchal de Richelieu, le duc de Choiseul et sa sœur la duchesse de Grammont, qui rêvait de jouer le rôle de grande favorite, aperçoit dans les jardins la jolie figure de Jeanne, qui, désappointée de son échec auprès de Choiseul, songe mélancoliquement à la réception un peu brutale que va lui faire Jean du Barry.

« Intrigué par cette belle inconnue, le roi donne l'ordre à son fidèle valet, procureur Lebel, de lui amener la dame. Trop tard, malheureusement, car Lebel, envoyé par Choiseul, vient justement à l'instant d'éloigner brusquement l'élégante solliciteuse.

« La pauvre Lange, habituée sans doute aux façons de Jean du Barry, ne s'était pas méprise sur l'accueil qu'elle recevrait en rentrant sans avoir réussi. Cet odieux personnage, écumant de colère, la rudoie d'importance, avant de regagner ses salons, où se réunissent pour jouer de nombreux gentilshommes et où vient précisément ce soir-là, Lebel, le valet de chambre, dont les fonctions spéciales sont bien connues de Jean du Barry, à qui, tout d'un coup, vient la pensée d'en tirer profit. Aussi ordonne-t-il à Jeanne de se mettre sous les armes et de venir présider la table de bouillotte où Lebel tient les cartes. Séduit par la beauté, l'entrain et le piquant particulier de la belle créature, Lebel mit tout en œuvre pour la présenter à son royal maître; mais il n'avait pas prévu que c'était précisément par toute absence de tenue et par son laisser-aller de gamine de Paris, que Jeanne allait faire la conquête du roi. »

Lorsqu'on voit un scénario aussi lénitif — passez-moi l'expression — et que la censure veut

absolument l'interdire, on se demande à quel mobile on a pu obéir.

Mais les personnes qui ont engagé de grands intérêts sur ce film ont un scrupule de conscience; elles se sont dit : Il faudrait tout de même qu'on vint le voir, d'autant qu'il nous revient que, si nous le tournons à Paris, il y aura un beau tapage. Une sorte de commission interparlementaire fut alors constituée.

La ligue de l'action française, il faut absolument que je précise ce détail, la ligue de l'action française, dont le siège est rue de Rome, 12, écrit à M. Mayer, 20, rue Caulaincourt, la lettre que voici :

« Paris le 29 septembre 1922.

« Monsieur Albert Mayer, 20, rue Caulaincourt, Paris (18e).

« Monsieur,

« Comme suite à la visite qu'un collaborateur du journal l'*Action Française* et moi-même vous avons faite, le 25 courant, je viens vous confirmer, par cette lettre, notre entretien. J'ajoute cependant que je ne parle plus maintenant en mon seul nom personnel. En conséquence, voici les communications que j'ai mission de vous faire :

« Quelle que soit la manière dont l'histoire de France puisse être traitée et comprise, il est, en principe, inadmissible que des étrangers, à plus forte raison des ennemis traditionnels, en l'espèce des Allemands, s'emparent de notre passé pour l'exposer aux yeux de nos compatriotes — même dans un seul dessein commercial — car il est inévitable qu'ils y mettent de l'ignorance, sinon des intentions malveillantes. L'histoire de France appartient aux Français et il ne convient pas qu'un étranger se permette de la commenter ni l'apprécier devant eux. Que les metteurs en scène étrangers se contentent, en fait de scénarios historiques de sujets pris dans l'histoire de leurs pays respectifs. En restant strictement sur ce terrain, ils éviteront de froisser des susceptibilités légitimes, ils donneront l'exemple du bon goût et de la discrétion et n'iront pas au-devant d'incidents regrettables.

« En ce qui concerne spécialement le film intitulé *Madame du Barry :* Je vous demande formellement d'y supprimer, comme autant de contre-vérités ridicules :

« *a*) Le texte qui dit en substance que la liaison du comte du Barry et de son amie devient, comme

toutes les liaisons de cette époque, un moyen de parvenir.

« *b*) Le passage où l'on montre le roi signant un bon de 100,000 livres sur la caisse de l'Etat dans l'unique dessein de complaire à une femme.

« *c*) La scène où le roi est représenté polissant les ongles à Mme du Barry, scène pendant laquelle il est souffleté par celle-ci.

« *d*) Le texte exposant à sa manière l'affaire dite « du pacte de famine », où il est dit que « le roi lui-même tirait des bénéfices » de cette affaire.

« *e*) Le passage relatif à la visite de la députation, cette députation regardant Louis XV jouer dans le parc, et s'entendant répondre par Choiseul : « Le roi a des occupations plus sérieuses ».

« *f*) La scène de la mort de Louis XV où on voit le roi présenter un visage grotesque, se raccrocher à son valet de chambre dans une attitude de suppliant, arracher au prêtre le livre de prières et le déchirer.

« *g*) Le texte qui porte que Louis XV meurt, après avoir dégradé la fonction royale.

« D'une façon générale, je vous demande formellement la suppression pure et simple de toutes les citations ayant un caractère tendancieux (entre autres celles que j'ai crayonnées sur votre texte) et leur remplacement par des notes ayant un caractère d'information pure ou de liaison pour l'affublation cinématographique.

« Je vous demande formellement, non seulement ces deux sortes de coupures, mais encore que les nouveaux textes tendent à rétablir sur Louis XV la vérité historique, à savoir que ce roi ne se désintéressait pas, comme une histoire de parti l'a prétendu, des affaires de l'Etat, qu'il séparait nettement ses affections privées de ses devoirs de souverain et que son règne n'a pas été sans bienfaits puisqu'il a valu à la France deux provinces : la Lorraine et la Corse.

« Vous m'avez dit avoir consulté tous les ouvrages possibles sur Louis XV et Mme du Barry. Je me permets de douter que vous ayez lu les deux récents livres (Emile Paul, éditeur) de Claude Saint-André, consacrés aux deux personnages en question. Ils mettent les choses bien au point et détruisent la plupart des légendes répandues par les frères de Goncourt, Augustin Challamel, Michelet et « les romanciers ». Vous y trouverez sans peine des citations d'un esprit absolument contraire à celles que vous avez tirées des auteurs que je viens de citer. Nous nous faisons fort, au besoin, de vous en fournir autant qu'il vous sera nécessaire.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

« Marius Plateau,

« *Secrétaire général de la ligue d'action française, des camelots du roi et des commissaires.* »

Mais alors, vous avez bien vu la lettre interdisant formellement à la Société Acta de tourner le film de Madame du Barry. Ceux-ci, qui sont des sages, y ont consenti ; et j'ai sous les yeux la lettre avec les faits soulignés par M. Marius Plateau, secrétaire général de la ligue d'action française, des camelots et commissaires du roi.

« Puisqu'il y a dans ce film quelque chose qui choque votre parti et votre conscience de royaliste, nous allons immédiatement l'enlever. Mon but, en effet, n'est pas de froisser vos susceptibilités. Si ceci ne vous satisfait pas, n'en parlons plus. »

M. Léon Daudet. — De quelle nationalité est la compagnie ?

M. Charles Bernard. — La Société est française, mais le film est allemand, je l'ai dit. (*Interruption et bruit.*) Voyons ! il y a des livres allemands lus en France. L'art n'a pas de patrie.

M. Léon Daudet. — Croyez-vous que les Berlinois supporteraient que soit tourné à Berlin un

film français où serait ridiculisé Frédéric II ? (*Très bien ! à droite.*)

M. Charles Bernard.— Ce n'est pas la question.

M. Léon Daudet. — Je vous demande pardon !

M. Morucci. — Il faut envoyer une délégation pour le savoir.

M. Charles Bernard. — Monsieur Daudet, voilà où nous ne sommes plus d'accord. Vous n'avez pas vu le film.

M. de Moro-Giafferi. — Je reconnais que c'est une question, mais cela fait deux questions.

M. Léon Daudet. — Mais l'une est primordiale et l'autre secondaire.

M. de Moro-Giafferi. — Nous allons voir si la première s'applique. Examinons la seconde.

M. Charles Bernard. — Vous n'avez pas vu le film, vous ne pouvez donc pas savoir si Louis XV a été ridiculisé et si les légendes dont je vous ai donné lecture ne sont pas adéquates au film lui-même.

M. Léon Daudet. — En principe, un film allemand n'a pas à s'occuper des faits de l'histoire de France.

M. le rapporteur. — Vous ne savez peut-être pas que ce film a été représenté en Amérique ; vous ne savez peut-être pas non plus que les combattants américains se sont violemment opposés à la représentation de ce film.

Je dois à la vérité de dire qu'ils considéraient, avec juste raison, ce film allemand comme entièrement hostile à la France ! (*Applaudissements*).

M. Léon Daudet. — Alors, c'est jugé.

M. Balanant. — Cela suffit.

M. Charles Bernard. — C'est encore là une affirmation qui est controuvable, j'ai là des coupures...

M. de Moro-Giafferi. — S'il est exact qu'en Amérique ce film a été jugé injurieux pour la France, il n'y a plus ici de question politique, il n'y a qu'une question d'hygiène patriotique (*Applaudissements*).

M. Charles Bernard. — Vous n'allez pas m'accuser, je pense, de faire l'apologie d'un film allemand ?

M. Léon Daudet. — Notre histoire ne regarde pas les Allemands.

M. Fernand Engerand. — Et ce débat ne regarde pas la Chambre. (*Applaudissements.*)

M. Charles Bernard. — Ne rompons pas les chiens !

M. Léon Daudet. — Nous ne rompons pas les chiens...

M. Charles Bernard. — Je répète que la Commission qui a vu le film peut affirmer qu'il ne contenait absolument rien de défavorable à Louis XV.

M. Léon Daudet. — Je répète que l'histoire de la France ne regarde pas les Allemands.

M. Charles Bernard. — C'est une autre affaire. Il s'agit de savoir...

M. Léon Daudet. — Je vous répète que cela ne regarde pas les Allemands. On ne s'est pas battu pendant quatre ans pour qu'un film allemand, représenté à Paris, ridiculise un roi de France. (*Applaudissements.*)

M. Charles Bernard. — Ce n'est pas la question ; il s'agit de savoir si vraiment le film est ce qu'on prétend. Le film n'est pas ce que prétend M. Daudet. Nous avons demandé que la commission l'examinât ; les coupures que vous avez demandées, on les a faites et le reste a été accepté par la commission qui a à en connaître.

M. Léon Daudet. — Je vous répète qu'un film allemand concernant l'histoire de France ne doit pas être joué à Paris. C'est une affaire qui ne regarde pas les Allemands. (*Applaudissements à droite.*)

M. Charles Bernard. — On ne peut, dit-on, pas être plus royaliste que le roi. Vos amis eux-mêmes, après qu'eurent été faites les coupures que l'on

avait demandées, ont estimé que, de cette façon, le film pouvait être joué.

M. Léon Daudet. — Ils ont été trop indulgents. Je n'admets pas qu'on représente, à Paris, un film allemand concernant l'histoire de la France.

M. Charles Bernard. — Si, au point de vue de la liberté... (*Interruptions.*)

M. Léon Daudet. — Ce n'est plus de la liberté, c'est de la licence contre la patrie. (*Très bien! très bien!*) L'histoire de France ne regarde pas les Allemands.

M, Charles Bernard. — Il n'y a rien dans ce film.

M. Léon Daudet. — Je vous répète encore que cela ne regarde pas les Allemands.

M. Charles Bernard. — M. Rameil a produit une affirmation. Je voudrais qu'il me prouvât immédiatement que les anciens combattants se sont battus parce qu'on avait joué Mme du Barry.

Le film a été représenté en Amérique ; il est représenté à Londres en ce moment.

M. le rapporteur. — Il a été tourné à New-York, à San-Francisco et dans les principales villes des Etats-Unis.

M. Charles Bernard. — J'ai là des coupures de journaux que je tiens à votre disposition, disant que le film est très beau et qu'il a été vivement applaudi. (*Interruptions et bruit.*)

M. Balanant. — Ce sont des journaux germanophiles.

M. Charles Bernard. — Je m'explique l'émotion de la Chambre. Il n'est pas admissible qu'on représente un film semblable, quand d'anciens combattants se sont battus en Amérique, parce qu'ils ont considéré que la France était diminuée.

Mais il suffit qu'on aille voir le film, qu'on l'examine d'une façon impartiale...

M. Fernand Engerand. — N'insistez pas !

M. Léon Daudet. — Les Allemands supporteraient-ils qu'à Berlin on tournât sur les scandales d'Eulenbourg un film d'origine française ?

Je pose la question.

M. Charles Bernard. — Mais il n'y a pas de scandale dans ce film.

M. Léon Daudet. — C'est un film allemand ! Et les Allemands n'ont pas à faire jouer un film pareil à Paris. Ce n'est pas tolérable et cela ne sera pas toléré. (*Interruptions à gauche et à l'extrême-gauche.*)

Les temps sont changés. Les Allemands ne seront pas les maîtres de la rue à Paris. (*Très bien! très bien! à droite,)*

M. Charles Bernard. — Cela n'a rien d'antifrançais.

M. Léon Daudet. — Je vous demande pardon. Choisir un pareil sujet est intolérable.

M. Charles Bernard. — Je suis allé en délégation avec les propriétaires du film auprès de M. le ministre et je lui ai dit : « Faites examiner à nouveau ce film... »

M. Léon Daudet. — Il n'est pas intéressant pour nous, Français.

M. Charles Bernard. — « ... Si vraiment vous estimez qu'il est antifrançais, vous le supprimerez, mais vous en donnerez les raisons. »

M. Léon Daudet. — Je dis : *a priori*, il doit être supprimé.

M. Charles Bernard. — Je veux que ma bonne foi soit reconnue.

M. le président. — Elle est hors de cause. (*Très bien! très bien!*)

M. Charles Bernard. — On m'a invité à venir voir ce film, je l'ai examiné très sérieusement et, après les coupures qui y ont été faites...

M. Victor Constant. — Il n'y a qu'à le supprimer tout entier.

M. Charles Bernard. — J'ai considéré qu'il pouvait être tourné. Je suis allé trouver le ministre et je lui ai demandé de le faire examiner à nouveau, pour savoir si vraiment il était antinational. Et j'ai ajouté : « La sentence que vous prononcerez, nous nous inclinerons devant elle, immédiatement. »

Le ministre n'a rien fait.

M. Victor Constant. — Dans le doute, on s'abstient.

M. Charles Bernard. — Je prétends que la censure, qui n'existe pas pour les œuvres littéraires, ne devrait pas exister pour les films cinématographiques.

M. Léon Daudet. — Si, il faut une sanction.

M. Charles Bernard. — Si vous craignez que les camelots du roi ou d'autres personnes aillent dans les salles publiques pour y provoquer du désordre, sous prétexte qu'il plaît aux uns et déplaît aux autres et si vous en prenez argument pour interdire le film, vous allez, et ce n'est pas le moment, créer deux clans dans le pays.

D'un côté, les républicains diront... (*Interruptions*).

E FLEURS DE PICCADILLY

(Plus de 500 Cinémas de province ont déjà passé ce film)

Grand Cinéma Demours, Royal-Wagram, Le Capitole, Le Métropole,
ontparnasse, Grand Cinéma Lecourbe.

UX PAPA

ce, Le Colisée, Ciné-Opéra, Palais des Glaces, Alexandra-Palace,

OUPE DE CALCUTTA

remière semaine (*date de sortie* : 23 Février 1923)

e Miss BETTY BALFOUR

WHITECHAPEL

:

(*Présentation du 6 Janvier 1923*)

PHES HARRY

Temple, PARIS

uccursales et agences

Téléphone : ARCHIVES 12-54



CINÉMATOGRAPHES

PARIS - 8, Rue de la Michodière - PARIS



UNE PRODUCTION

renfermant tous

les éléments du

SUCCÈS

LES 2 SE

PHOCÉA





Une des plus belles pages

de l'Epopée

NAPOLÉONIENNE

SUCCÈS

ERGENTS

VOX F

C'est le 10 Janvier 1923, à 14

que la **C^IE^ VITAGRAPH de FRANCE** présente

Des échos de cette superproduction de la F. N. Pictures, qui s'appelle Outre-Man

Film Renter (24 Juin 1922).

En suivant la femme à travers les siècles, depuis la période mythologique en passant par la période moyen-âge, jusqu'à l'existence conventionnelle de nos jours, ce film de la First National est grandiose dans toute l'acception du mot.

Entrant en matière avec des scènes merveilleuses de l'ancien temps, saisissantes pour les temps actuels, ce film atteint une hauteur d'art dramatique inconnu jusqu'à ce jour...

Dorothy Phillips en est l'Étoile, brillamment secondée par James Kirkwood et plus de 3.000 figurants. Des scènes d'une magnifique splendeur nous révèlent avec toute leur pompe les premiers âges de l'humanité. L'existence sauvage des femmes dans les cavernes, les orgies de Rome et son déclin, la fameuse charge des amazones; et du commencement à la fin du film, comme un fil d'or traversant l'humanité, nous retrouvons toujours la foi triomphante de la femme.

Films (13 Juillet 1922).

Nous désirons aviser nos lecteurs qu'ils ne doivent pas manquer l'opportunité de visionner la merveilleuse attraction cinématographique de la First National Pictures Ltd : *Man Woman Marriage*, qui sera présentée dimanche prochain à sept heures du soir au New Street Picture House à Birmingham. Ce film, qui a été présenté à Londres la semaine dernière, a créé un enthousiasme fantastique et il doit être compté parmi les films qui font époque dans la production cinématographique. Dirigé brillamment il nous a présenté une œuvre pour ainsi dire imbattable dans ses conceptions.

Times (8 Juillet 1922).

Man Woman Marriage, présenté la semaine dernière lors d'une présentation privée par l'Associated First National Pictures Ltd, est une surprenante et belle production. Ce film traite l'assujettissement de la femme à l'homme à travers les siècles et son effort continuel pour se libérer de la domination masculine. L'idée est admirable et une adroite mise en scène nous fait entrevoir des scènes des temps antiques comme étant des souvenirs d'une héroïne moderne...

Referee (2 Juillet 1922).

« Un film qui marque parmi les films » est la juste description à appliquer à cette extraordinaire et merveilleuse production : *Man Woman Marriage*, qui a été présenté à l'Alhambra. C'est un riche, brillant et prodigieux sujet de film; sa note dominante est la foi de la femme dans l'homme qu'elle aime ; une foi triomphante à travers tous les siècles, qui existera encore et toujours, aussi longtemps que femmes et hommes vivront sur la même planète.

People (2 Juillet 1922).

Man, Woman Marriage.

...C'est une œuvre conçue et exécutée de façon à supporter avantageusement une comparaison avec le travail de D. W. Griffith.

.....une de ces productions où la question de longues exclusivités mérite toute la considération des personnes se chargeant de la location de cette bande...

Trade Show Critic (30 Juin 1922).

La F. N. Pictures a présenté *Man Woman Marriage* à l'Alhambra de Londres. Durant toute sa longue expérience de critique de films, notre rédacteur n'a jamais vu son égal. Tout exploitant doit prendre en considération les merveilleuses possibilités de ce film.

FRÉDÉRICK H. U. BOWMAN.

EMINA

b. 30 au GAUMONT-PALACE

ra ce grand drame avec **DOROTHY PHILLIPS**

che : " *Man Woman Marriage* ", nous parviennent et parmi eux nous retenons :

Trade Show Gazette (3 Juillet 1922).

L'Associated First National Pictures Ltd a présenté la semaine dernière à la Gaité Picture House leur prodigieuse production : *Man Woman Marriage*. Ce film présente Dorothy Phillips et James Kirkwood entourés de milliers d'acteurs. Il suit pas à pas l'évolution féminine dans l'acte principal de l'existence : l'Amour dans le Mariage à travers les siècles. Il présente avec de grands panoramas et de nombreux sujets de la vie familiale, le triomphe de la femme moderne, comme elle a également triomphé du temps des amazones. Toutes particularités et informations descriptives au sujet de ce film ont déjà ète publiées dans ce journal, mais nous pouvons ajouter que nous avions six délégués spéciaux à la présentation et que de leurs différents rapports il ne résulte que des louanges pour l'excellence de ce film dans toutes ses caractéristiques essentielles, spécialement la photographie, la direction des scènes, l'interprétation et surtout le scénario.

Sunday Express (26 Juin 1922).

Toute femme combat pour l'amour et le bonheur jusqu'au moment où le mariage tue en elle ce sentiment..... *Man Woman Marriage* est un grand et éclatant super-film.

News of the World (9 Juillet 1922).

Man Woman Marriage est le titre d'une nouvelle production remarquable, on peut dire magnifique, de laquelle, comme elle doit sortir prochainement, on entendra beaucoup parler. C'est une œuvre superbe genre Griffith, et cependant avec suffisamment de qualités distinctives en elle même, pour lui permettre de prendre rang parmi les plus grandes productions.

Dublin Evening Telegraph (25 Juillet 1922).

C'est une production magnifique, bien montée. Le tout représente un film de toute beauté.....

Daily Express (8 Juillet 1922).

Man Woman Marriage me rappelle les paroles d'un spirituel français : « Le traitement de la femme par la femme ».

Era (5. Juillet 1922).

Il y a eu un flot d'applaudissements à la présentation de *Man Woman Marriage* à l'Alhambra. Sans aucun doute, ce film aura le plus énorme des succès.

Trade Show Critic (7 Juillet 1922).

Notre collaborateur s'est tout spécialement rendu à Londres la semaine dernière pour assister à la présentation de l'Associated First National. Notre colloborateur nous a déclaré qu'il avait vu tout ce à quoi nous nous attendions et même que ce film a dépassé ses prévisions.

Il s'agit d'un très grand film ayant des possibilités illimitées sur le marché et qui, en présence de la demande pour de meilleurs films, ne doit rester ignoré d'aucun exploitant du monde.

Scottish Kinema Record (22 Juillet 1922).

Une foule énorme s'est présentée pour visionner cette production de la First National... Une splendide production qui a dû coûter de longs mois de labeur. La photographie est excellente, et *Man Woman Marriage* est certain d'obtenir partout un très gros succès d'attraction.

Superproduction LŒW-METRO

Bientôt vous verrez

d'après l'œuvre de Sir ANTONY HOPE

Mise en scène de REX INGRAM



Cliché Kaminsky

Exclusivité :

FILMS KAMINSKY

PARIS — 16, Rue Grange-Batelière — PARIS (9e)

M. Leon Daudet. — D'un côté seront les Français .Il s'agit d'un film allemand.

M. de Moro-Giafferi. — Nous sommes bien obligés de reconnaître, quelque culte que nous ayons de la liberté, qu'une censure est nécessaire, quand il s'agit de spectacles offerts au public dans des conditions telles qu'ils pourraient être l'occasion, le prétexte ou d'une propagande ou d'un désordre. (*Applaudissements).*

Je crains que votre bonne foi, à laquelle tout le monde ici rend hommage, n'ait été surprise et que vous n'ayez défendu la thèse de la liberté, avec votre générosité habituelle, à propos d'un film qui peut avoir été ailleurs un film de propagande allemande. La question est résolue dans ces termes, croyez-le. (*Applaudissements*).

M. Charles Bernard. — C'est une erreur. Nous avons demandé qu'on l'examine impartialement et que, si vraiment il était contraire aux intérêts de la France, on le supprime, mais qu'on nous le dise sans parti-pris. Or, on ne l'a pas fait.

M. Léon Daudet. — Cela n'a pas d'intérêt!

M. Charles Bernard. — On s'est prononcé sans avertir les intéressés, de par le fait du prince. Et c'est pour cela que je suis à la tribune pour défendre une fois encore la liberté.

M. le président. — La parole est à M. le ministre des beaux-arts.

M. le ministre des beaux-arts. — Messieurs, si vous voulez bien favoriser l'effort de laconisme auquel je suis résolu, je répondrai en dix minutes aux différents orateurs que vous venez d'entendre et nous aurons ainsi terminé dès ce soir, du moins, je l'espère, la discussion générale du budget des beaux-arts.

Je répondrai d'abord à M. Charles Bernard. Les sentiments personnels de notre collègue sont assez connus de tous ici pour qu'il soit bien certain qu'il ne peut y avoir dans le débat auquel sa question a donné lieu, rien qui le vise ni rien qui le puisse atteindre. (*Applaudissements*).

Quant à moi, j'étais tellement sûr de ses intentions que, j'en ai prévenu notre collègue avant qu'il montât à la tribune, je n'aurais point révélé, s'il ne l'avait fait lui-même, l'origine allemande du film cinématographique dont il s'agit.

M. Charles Bernard. — J'avais à dire la vérité.

M. le ministre des beaux-arts. — La censure des films cinématographiques existe, parce qu'elle s'impose, parce qu'elle est conforme à la nature des choses, parce que les intéressés eux-mêmes

ont demandé qu'elle existât. Ils en font d'ailleurs, pour partie, les frais.

M. Maurice Marchais. — Elle est nécessaire, parce que les enfants fréquentent trop facilement les cinémas. (*Applaudissements*).

M. Léon Daudet. — C'est un très grave problème d'éducation.

M. le ministre des beaux-arts. — Parfaitement!

Cette censure est exercée par une commission qui fonctionne à l'administration des beaux-arts. Celle-ci donne ou refuse le visa, Le ministre de l'instruction publique est juge d'appel. Mais il est jusqu'ici sans précédent qu'il ait autorisé un film que la commission aurait jugé ne pas devoir être représenté.

M. Léon Barbé. — Elle est trop indulgente.

M. le ministre des beaux-arts. — Elle a refusé de donner son visa au film dont M. Charles Bernard vient d'entretenir la Chambre.

J'ai sous les yeux le rapport de la commission. Voici ce que l'on peut appeler son impression d'ensemble ou son appréciation générale sur cette œuvre :

« C'est d'un bout à l'autre une déformation voulue de nos annales dans un sentiment haineux. Nous n'avons pas à recevoir de leçons d'histoire de France, faites par des Allemands qui détestent la France d'autrefois parce qu'ils la jalousent autant que la France d'aujourd'hui. » (*Applaudissements.*)

La vie de Mme du Barry et sa mort s'étendent, si je puis dire, à la fois sur l'ancien régime et sur la Révolution française. Si le film avait été partial pour l'ancien régime ou, inversement, s'il avait été favorable à la Révolution et sévère pour la vieille France, on pouvait craindre un conflit politique dans les salles de cinématographe et cette perspective seule eût suffi à justifier le refus du visa.

Mais ce film, dans le sentiment que la commission vient de dire, est d'une stricte impartialité à l'égard des deux régimes.

M. Gaston Deschamps. — Il n'est sévère que pour la France.

M. le ministre des beaux-arts. — Voici les dernières lignes du rapport de la commission :

« C'est la partie consacrée à la Révolution qui est, dans ce film, absolument odieuse. Il n'y a plus là que des tableaux de sauvagerie. Tout a été mis en œuvre pour flétrir cette grande époque. On ne voit en action qu'une hideuse populace ; et, dans un des tableaux, le bourreau, une sorte de géant nu jusqu'à la ceinture, jette à la foule la tête de Mme du Barry. Ces images n'inspirent que du dégoût. »

M. Charles Bernard. — Cela a été supprimé, monsieur le ministre.

M. de Moro-Giafferi. — Je ne le savais pas, mais cela ne change rien à ce que j'ai dit.

M. Léon Daudet. — C'est l'union sacrée dans le dégoût.

M. le ministre des beaux-arts. — La commission a refusé son visa. Je n'ai pas cru devoir accorder le mien.

Si, à l'aide d'un effort de transformation et de correction, ce film peut être nationalisé — je l'ignore au moment où je parle — il sera soumis à un nouvel examen.

M. Léon Daudet. — Il n'en vaut pas la peine.

. . . .

1923

vous donnera

le maximum de bonheur

si vous vous assurez les

Superproductions FOX FILM.

La Presse est unanime et consacre

Maman !

interprété par **MARY CARR**
Le chef-d'œuvre du Cinéma

Le Fils de l'Oncle Sam chez nos Aïeux

le plus grand film humoristique
qui ait été réalisé. Adaptation de CAMI

Une Martyre

avec **MARY CARR**

Néron

avec les artistes français
JACQUES GRETILLAT et **PAULETTE DUVAL**

L'Homme qui pleure

de LOUIS D'HÉE, avec **ANDRÉ NOX**

La Glorieuse Reine de Saba

avec **BETTY BLYTHE**

La Tare !

avec **JOHN GILBERT**

Des Pas dans les Ténèbres

avec **T. POWER** et **ESTELLE TAYLOR**

Amour de Sauvage

avec la célèbre **PEARL WHITE**

L'Épervier Noir

avec **MAURICE FLYNN, ROSEMARY THEBY**
et **EVA NOVAK**

Parjure

avec **WILLIAM FARNUM**

FOX FILM LOCATION, 21, Rue Fontaine, Paris (9e) Téléphone : TRUDAINE 28-66

La guérison par l'autosuggestion

Une conférence a été donnée samedi dernier par le Docteur Pierre Vachet, professeur à l'école de Psychologie, sur la suggestion et l'autosuggestion, selon la méthode de M. Coué, de Nancy, dont il est le disciple et collaborateur.



Dr PIERRE VACHET PHOTO X

Une assistance considérable, parmi laquelle de nombreux médecins, journalistes, chroniqueurs scientifiques, artistes, suivit avec le plus grand intérêt la démonstration que fit le Docteur Pierre Vachet de cette méthode, ainsi que les curieuses expériences auxquelles se prêtèrent de très bonne grâce plusieurs assistants.

Il nous paraît intéressant de signaler, spécialement, pour nos lecteurs les nombreux cas de guérison obtenus par l'autosuggestion dans le traitement des affections nerveuses de toute nature, auxquelles les intellectuels et les artistes sont, plus que tous autres, candidats.

Le Docteur Pierre Vachet nous cita, entr'autres cas, celui de plusieurs artistes connus, certains célèbres, qui, grâce à cette méthode, se guérirent, seuls, et presqu'instantanément, du terrible « trac » (qui n'est autre qu'une affection nerveuse) lequel « trac » paralysait complètement leur talent et menaçait ainsi de briser leur carrière.

En résumé, conférence très intéressante, qui ne peut qu'amener de nouveaux adeptes à cette méthode, aussi simple que bienfaisante, puisqu'elle nous révèle, une arme merveilleuse de guérison, et de défense morale contre la plupart des maux dont souffre l'humanité. Arme que tous, nous possédons, et qu'il s'agit seulement de savoir utiliser d'une facon consciente et efficace.

15 % !



– Ou est le film français ?
– dessous !

MANIFESTE

adressé à tous les Sénateurs et Députés, par les Organisations Françaises du Spectacle :

Monsieur le Député,
Monsieur le Sénateur,

La situation actuelle du Cinéma français, situation critique dont on vous a déjà entretenu, doit retenir votre attention pour les raisons principales suivantes :

Le Cinéma n'est pas, comme on vous l'a dit trop souvent, une lanterne magique pour grands et petits enfants, livré sans contrôle, à part celui d'une censure très bienveillante, aux fantaisies d'éditeurs sans goût et d'exploitants sans scrupule. On vous a répété, jusqu'à satiété, que la crise qui le frappe était comparable à celles que peuvent subir tous les commerces et toutes les industries, à un certain moment de leur exercice, et que, par conséquent, il était presque inutile de vous intéresser à une simple question de boutique.

Nous connaissons votre esprit de justice et votre clair bon sens, et c'est ce qui nous autorise à vous soumettre brièvement l'exposé de nos revendications qui s'inspirent, vous le constaterez, de l'intérêt général plutôt que des intérêts particuliers, si honorables et défendables qu'ils soient.

L'organisation et le développement de la cinématographie en France ne sauraient vous laisser indifférents, alors que tous les pays comprenant le grand rôle de l'écran auprès des foules, au double point de vue de l'instruction et de la propagande nationale, s'ingénient à encourager et même, dans certains cas, à diriger ses inspirations.

Quelle est actuellement notre place sur les marchés du monde ? Quelle est, en face du film étranger, l'importance et l'influence du film français ? Quel est l'état de notre production, et comment fonctionne une industrie que nous avons créée, qui est française, qui est bien nôtre, et dans laquelle nous devrions avoir la première place ?

Sur les divers marchés, nous n'existons pour ainsi dire pas, l'Amérique ayant à la faveur de la guerre, pris sur nous une avance considérable et l'Allemagne, au lendemain de la paix, s'étant mise résolument à la besogne pour utiliser l'arme de pénétration et de persuasion dont elle a compris la redoutable efficacité et l'irrésistible force.

Nous produisons peu, en comparaison de ces deux actifs concurrents, parce que, d'abord, nous possédons moins de salles de projection ; ensuite parce que les pouvoirs publics, insuffisamment documentés, ne se sont pas encore inquiétés de ce qu'ils considèrent comme un plaisir populaire, une attraction banale, proche parente du cirque et des spectacles forains.

L'Amérique et l'Allemagne multiplient sur toute l'étendue de leurs territoires les salles de cinémas, pour deux motifs : 1° amortir chez elle les films qu'elles éditent en quantité considérable ; 2° s'assurer le plus grand nombre d'écrans possible susceptibles de servir, quand elles le jugeront utile, à telles ou telles fins d'informations spéciales, au même titre que la presse, dont personne ne songerait aujourd'hui à méconnaître ni à discuter l'influence et le rôle.

Elles agissent ainsi, également pour faciliter l'écoulement au dehors des films destinés à porter dans les autres nations les images vivantes des habitudes, des mœurs et du caractère de leurs peuples.

Contre 17.000 cinémas qui marchent en Amérique, et contre 8.000 qui sont ouverts ou qui vont ouvrir en Allemagne, la France compte à peine 2.500 salles, dont une grande partie (250, soit le dixième) ont dû fermer leurs portes depuis l'année dernière.

Chez nous, il est donc impossible d'amortir le film produit. Chez nous, une œuvre excellente est fatalement, par suite de l'infériorité numérique des salles, condamnée à céder le pas à des œuvres étrangères de valeur nettement moindre, mais d'un prix de revient minime. Là, comme il en fut pour le sort de la guerre, la victoire appartient au plus nombreux et au plus riche en matériel.

D'où vient cet état de choses ?

Des taxes successives qui pèsent sur l'exploitation, autant que de la négligence, pour ne pas écrire du mépris, dans lequel on tient le cinéma français.

Les taxes excessives empêchent la multiplication désirable des salles dans les plus modestes communes, et il s'ensuit inévitablement une diminution de ressources budgétaires.

En effet, les 2.500 cinémas existants même surtaxés, produisent moins pour l'Etat que produiraient 4.000 cinémas raisonnablement imposés.

D'autre part, les charges écrasantes qui pèsent sur l'exploitation française ont une répercussion inévitable sur la production française.

Cette répercussion ne peut être évitée, même avec la protection de la taxe *ad valorem*, qui frappe l'entrée du film étranger à nos frontières (taxe qui est à son maximum, et qui ne saurait subir une augmentation nouvelle, sous peine de représailles dangereuses) parce que les directeurs de cinémas, quel que soit leur impérieux, patriotique et sincère désir de donner leurs préférences à des films français, sont obligés, pour restreindre les frais considérables que leur occasionne l'application des impôts actuels (*véritables impôts d'exception*) de prendre du film étranger, mis sur le marché à un prix très modique.

Nos écrans sont donc abandonnés à la propagande de nos amis d'hier, ce qui est regrettable, et de nos ennemis de toujours, ce qui est très grave, surtout lorsqu'ils se permettent d'arranger à leur façon les plus grands faits de notre Histoire, c'est-à-dire de les dénaturer à leur profit.

Il ne vous échappera pas, enfin, que si le cinéma était plus favorisé, s'il était l'objet, de votre part, d'une sollicitude que vous ne voudrez pas lui refuser, s'il pouvait, demain, par une diminution des taxes qui l'oppriment, être assuré d'une existence, on verrait s'élever dans les les campagnes (désertées au profit des villes, parce que celles-ci offrent plus de distractions bien moins recommandables) des salles dont il serait facile de tirer un double avantage : celui de retenir chez eux les ouvriers agricoles, et celui de servir d'enseignement pratique pour les élèves de nos plus modestes écoles, permettant tout de suite l'application actuellement si difficile du cinéma scolaire, organe incomparable de diffusion des grandes découvertes de la science et de leur vulgarisation.

Professeur post-scolaire, volontairement et attentivement écouté, agent merveilleux et persuasif de la pensée, de l'influence, de l'action et des qualités françaises à l'extérieur, le cinéma doit vivre et faire mieux que vivre.

Il doit, grâce à votre haute protection, s'affirmer comme une des premières industries d'une nation qui a toujours marché en tête du progrès mondial.

Vous comprendrez pourquoi nous venons placer l'avenir de cette industrie entre vos mains, et nous resterons persuadés que notre cause, qui dépasse les cadres d'une simple supplique commerciale, qui est en réalité une cause d'intérêt national, sera bienveillamment entendue, et que, dans un assez court délai, vous donnerez au Cinéma français, avec votre indispensable appui les satisfactions qu'il vous demande et qu'il attend avec une sûre confiance.

Ont signé :

Chambre Syndicale de la Cinématographie Française.
Syndicat Français des Directeurs de Cinématographes.
Syndicat des Exploitants des Cinématographes du Nord et du Pas-de-Calais.
Syndicat des Grands Etablissements parisiens.
Fédération des Directeurs du Nord-Ouest.
Fédération des Directeurs de Spectacles de Lyon et de la Région.
Association des Exploitants cinématographiques d'Alsace et de Lorraine.
Syndicat de la Côte-d'Azur et du Littoral.
Syndicat National de l'Exploitation cinématographique.
Fédération Générale des Associations de Directeurs de Spectacles de Province.
Syndicat des Exploitants de Cinématographes de la Côte-d'Or.
Syndicat des Exploitants de Cinématographes de Marseille.
Syndicat des Exploitants de Cinématographes de Toulouse.
Société des Auteurs de Films.
Fédération du Spectacle.
Syndicat des Comédiens.
Syndicat des Opérateurs.
Association des Régisseurs.
Syndicat Libre des Comédiens.
Confédération Nationale des Spectacles de France.
Association de de la Presse cinématographique.

CE QUE DISENT LES AUTRES

La Semaine Cinématographique :

Un Jury

La Société des Auteurs de films, présidée par M. Michel Carré, a constitué le jury qui doit décerner, en janvier 1923, le prix Castro au meilleur film français paru pour la première fois sur l'écran au cours de l'année 1922.

Dans sa lettre à M. Michel Carré, Mme Virginia de Castro dit : « Je voudrais que, sous votre présidence, un jury soit organisé par votre Société : un jury composé d'artistes non attachés à une maison de production cinégraphique. »

Voici le jury :

M. Michel Carré, M. Robert de Flers, M. Ch. Le Goffic, M. Marcel Prévost, dont les titres sont bien connus.

Jusque-là « bravo !... ». Applaudissons des deux mains.

Viennent ensuite : M. Giraudoux, du ministère des Affaires étrangères, chef des services de la propagande à l'étranger, et M. de Perera, également du ministère des Affaires étrangères, chef de la section « Tourisme, Sport, Cinéma » du service de la propagande à l'étranger.

Je suis persuadé que ces deux honorables fonctionnaires feront de leur mieux, mais techniquement, professionnellement, ces messieurs sont-ils bien désignés pour juger les 200 et quelques films français parus sur les écrans du 1er janvier au 31 décembre 1922 ? Puis, les ont-ils vus ?... Toute la question est là, car je ne doute pas qu'ils ne soient assez hommes de goût pour discerner le chef-d'œuvre des navets.

Viennent ensuite M. Demaria, président de la Chambre syndicale française de la cinématographie.

. . . .

. . . .

Mon vieil ami Coissac, président de l'Association professionnelle de la presse cinématographique, sera seul contre mes trois excellents confrères de la presse quotidienne, MM. J.-L. Croze, de *Comœdia*; Vuillermoz, du *Temps*; René Jeanne, du *Petit Journal*.

De taille à se défendre contre eux, — n'est-il pas compatriote de Cyrano de Bergerac, — Coissac sera donc le père, le fils et le Saint-Esprit de la presse cinématographique corporative, puisque M. Michel Carré a voulu ignorer G. Dureau, Ch. Le Fraper, A. de Reusse, P. de Laborie, E.-L. Fouquet, Max Dianville, J. Pascal, Verhylle, Pietrini et *tutti quanti !*

Viennent ensuite : M. Alphaud, directeur de *Comœdia*, dont la compétence cinématographique m'est inconnue, mais auquel il faut savoir gré de la large place qu'il fait quotidiennement au cinéma dans *Comœdia*, et M. Ginisty !

Demander à M. Ginisty de faire partie d'un jury pour consacrer le plus beau film français, c'est ironiquement demander au bourreau de Cœsar de monter en chaire pour faire le panégyrique d'un saint martyr en vue de sa béatification prochaine, à moins, ce qui est fort possible, que ce ne soit un acte de platitude qui ne s'explique nullement. Le retrait de M. Ginisty, directeur de la censure des films, s'impose.

Et Mme V. de Castro demandait à M. Michel Carré un jury composé d'artistes !...

J'ai bien peur que ce prix qui, facilement, aurait pu être annuel, ne soit unique, et que d'autres mécènes disposés à encourager le film français ne tournent leurs bonnes dispositions vers une autre branche de l'activité intellectuelle française, telle la musique, la peinture, la sculpture, dont les concurrents sont généralement jugés par leurs pairs, c'est-à-dire par des musiciens, des peintres, des sculpteurs.

Dans ce jury, quel est le technicien de la mise en scène, de la prise de vue, de l'art cinégraphique ?... De tous ces messieurs, je ne vois guère que M. Michel Carré qui ait fréquenté assidûment les studios où, comme dans *La Bête Traquée*, il lui arrive parfois de jouer avec un réel talent les grandes utilités.

Un concours comme celui du « Prix Castro » aurait dû être organisé avec le concours de tous les journaux cinématographiques rédigés spécialement pour le public, tels que *Ciné-Magazine*, *Mon Ciné* et *Ciné-Miroir* ; car les opinions du public — *vox populi, vox Dei*, — valent toutes les opinions d'un aéropage qui, entre la sole normande et le filet madère, s'efforcera de faire pour le mieux, et rendra un verdict qui ne contentera personne.

Allons, Messieurs, pour la première fois qu'un prix est offert à l'art cinégraphique, ne sabotez pas cette manifestation.

V. Guillaume Danvers.

"LES VEDETTES MONDIALES DU CINÉMA"

par SPAT



ÈVE FRANCIS

Excelsior :

Certains films cinématographiques seraient dans les écoles des auxiliaires des plus instructifs

Mais, faute de crédits et de bonne volonté, le problème du cinéma scolaire est loin d'être résolu

Vivifier l'enseignement par l'image animée en réduisant le verbalisme qui délaie et affaiblit l'idée, mettre sous les yeux la synthèse vivante des êtres et des choses, voilà quel doit être le but du cinéma à l'école qui devient ainsi un merveilleux instrument de démonstration et d'analyse...

C'est à peu près en ces termes que s'exprimait, en 1920, M. Besson, rapporteur de la commission extra-parlementaire du cinéma scolaire, que présida M. Steeg et qui fut fondée le 23 mars 1916.

On ne peut nier que l'idée ait été accueillie par tous avec enthousiasme.

A quoi ont abouti jusqu'ici ces ardentes déclarations? Quels sont les progrès accomplis dans ce domaine par ceux qui avaient pour mission de réaliser les suggestions de cet ordre?

Voici deux questions auxquelles il est impossible, hélas! de répondre par des résultats éloquents.

Des efforts ont été tentés, il est vrai, mais avec de si faibles moyens qu'on peut, aujourd'hui encore, considérer le problème comme intact. Tout est à faire. Se décidera-t-on à agir ? L'avenir nous l'apprendra.

Le film scolaire

D'abord, qu'est-ce qu'un film scolaire ?

Le film scolaire doit, avant tout, contribuer d'une manière autonome à l'enseignement. Il doit être créé spécialement pour l'école, au même titre que les tableaux, les gravures, les cartes, schémas, photographies ou projections passées pendant le cours, sous les yeux des élèves. *Le film doit être fait pour la classe et non la classe pour le film.* Il convient donc de distinguer :

1° Le film éducatif, traité avec la collaboration des spécialistes de l'enseignement, d'après un programme nettement déterminé pour constituer une série de leçons appropriées par leur durée au caractère des élèves et au but qu'on se propose, composition complète, claire et méthodique dont les jeunes esprits pourront facilement dégager des notions, des connaissances claires et définitives.

2° Le film simplement instructif, qui intéresse le grand public par un certain côté pédagogique (aspect des pays étrangers, reconstitutions historiques), mais qui est trop superficiel ou trop peu étudié pour être utilisé dans l'enseignement.

Il est donc nécessaire, pour qu'un film soit jugé susceptible de répondre exactement aux nécessités scolaires, qu'il reçoive en quelque sorte une investiture officielle du ministère de l'Instruction publique et soit accepté par une commission de contrôle.

Un placement difficile

On conçoit facilement que les maisons d'édition cinématographique ne se livreront pas à la réalisation coûteuse de ces films spéciaux sans être assurées d'en avoir à l'avance le placement vaste et, par conséquent, rémunérateur. Or, l'Etat ne dispose que de faibles crédits : les appareils de projection cinématographique envoyés jusqu'à ce jour dans quelques établissements ou collèges sont en quantité négligeable.

Ne pourrait-on pas, provisoirement, tirer parti des films destinés au grand public, en les combinant à l'aide de découpages adroits, de corrections ou d'adjonctions à la portée des élèves? On utiliserait ainsi les films dont nous faisions mention tout à l'heure sous le titre de : films simplement instructifs.

La question a été étudiée par le ministre dans sa lettre du 15 mai 1921 adressée à M. J.-L. Breton, président de la commission interministérielle du cinéma scolaire.

Là comme ailleurs, les véritables intéressés sont les fabricants de films, prêts à rendre les services qu'on attend d'eux s'ils sont encouragés et aidés pécuniairement.

Le dégrèvement des taxes.

Le cinéma ayant été frappé de nombreuses taxes fiscales, on eût l'idée, devant les difficultés que l'industrie française traverse du fait de la concurrence étrangère, qu'il y aurait avantage, pour atteindre le but poursuivi, à *détaxer* le film réellement instructif en le distinguant de ceux qui n'ont d'autre but que de distraire ou d'amuser.

La maison d'édition cinématographique et les propriétaires d'établissement auraient eu, de ce fait, intérêt à créer ou faire projeter des films instructifs intercalés dans les programmes soumis au public en bénéficiant, par exemple, d'un dégrèvement de taxe partiel ou forfaitaire.

Rappelons, à cet effet, que la taxe d'Etat frappe les recettes brutes mensuelles (déduction faite du droit des pauvres et de toute autre taxe communale établie par la loi) de :

10 0/0 jusqu'à 15.000 francs;
15 0/0 de 15.000 à 50.000 francs;
20 0/0 de 50.000 à 100.000 francs;
25 0/0 au-dessus de 100.000 francs.

C'est pourquoi, à l'heure actuelle, un grand film éducatif ou documentaire de 3.000 mètres, dont les frais d'exécution s'élèvent à 200.000 francs, paye environ en trois mois 100.000 francs de taxes diverses.

Au ministère des finances

Une lettre fut écrite au Ministre des finances pour lui demander l'exonération partielle de l'impôt frappant le film éducatif. Elle provoqua une réponse négative et catégorique. Le département des finances alléguait l'impossibilité de calculer avec précision le montant des détaxes et préconisait plutôt les demandes de subvention.

Après une nouvelle intervention du ministre de l'Instruction publique, une commission se réunit au mois d'avril 1922. Les membres appartenant au ministère des Finances, résolument hostiles à tout projet de dégrèvement, proposèrent une solution anodine.

— La loi de finances du 31 décembre 1921, article 49, dirent-ils, a créé une taxe d'un sou par mètre de film soumis au service du contrôle (censure).

« Portons cette taxe à deux sous pour les films récréatifs et ne l'imposons pas à ceux qui présentent un caractère éducatif. »

Bénéfice illusoire, si l'on songe qu'une bande de 3.000 mètres, dont nous évaluions les frais de réalisation à 200.000 francs, ne payait que 150 francs à ce chapitre particulier.

De l'argent

Les pourparlers en sont actuellement à ce point, ils ont peu de chances d'aboutir.

La question du cinéma scolaire se pose aujourd'hui avec une simplicité brutale :

Pour que les producteurs réalisent des films courts et instructifs qui puissent être intercalés dans les leçons, ils doivent s'assurer la collaboration des savants et des maîtres d'école.

Ils ne consentiront à des efforts dans ce sens que si l'Etat s'engage à acheter suffisamment.

Or, pour que l'Etat achète, il faut qu'il possède un gros stock d'appareils à projection.

Attendre des crédits inscrits au budget serait, à l'heure actuelle, problématique.

Comptons sur les subventions des communes, les legs, l'effort des caisses d'écoles, les dons particuliers auxquels pourrait se joindre une action énergique de la commission extra-parlementaire créée tout exprès et qui s'est bornée jusqu'ici à accuser réception des suggestions qui lui ont été faites en assurant qu'elle en prenait bonne note.

Le cinéma doit prendre sa place à l'école, au lycée. Qu'une bonne propagande soit faite ayant pour but d'intéresser les amis de l'enseignement à cette innovation réclamée par les parents, les professeurs et les élèves.

G. Le Fèvre.

Le Petit Bleu.

Où en est L'Affaire Himmel ....et autres

Il y eut un jour une affaire Himmel... et autres. C'était au début de 1921. Il y a toujours en cette fin de 1922 une affaire Himmel... et autres. Le temps, affirme-t-on, est éternel. La justice de France aussi; elle se l'imagine du moins. Ça doit être pour ça qu'elle est si peu pressée...

N'empêche qu'il y a toujours une affaire Himmel... et autres, et qu'il faudrait tout de même bien savoir ce qu'elle est devenue. Des histoires de ce genre, ce n'est pas fait pour se perdre comme un portefeuille lâché en liberté à l'entrée d'une bouche d'égoût.

D'autant plus que cette affaire-là n'est pas ce que l'on peut appeler une petite affaire. C'est l'Affaire Himmel, d'accord. Mais « Himmel » ce n'est rien, ce n'est qu'un nom, un nom banal, moins que cela même, un mot. Un mot par contre autour duquel s'étaient groupés de grands noms.

C'était en effet une belle affaire que cette « Société cinématographique de France » — la plus

grande du monde — fondée en un soir de novembre 1920 dans un fastueux banquet, auquel assistaient de hautes personnalités du monde politique, littéraire, artistique et théâtral. Il y avait autour du « jeune et hardi promoteur » de l'affaire, André Himmelfarb, 23 ans, dit Himmel, un ancien sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, M. Albert Dalimier ; un grand commerçant, alors président d'une importante Fédération, M. Georges Maus ; un académicien. M. Marcel Prévost ; le directeur d'un de nos théâtres nationaux, M. Emile Fabre ; il y avait aussi des parlementaires, des anciens préfets, des administrateurs coloniaux, des avocats à la Cour, des critiques fameux, des écrivains talentueux, MM. Léon Deloncle, Couyba, Richard, Messager, Gémier, Erlich, Rollin et *tutti quanti*. Dès discours enthousiastes furent prononcés à la gloire future d'Himmel et au succès *idem* de la Société Cinématographique de France ou de la « Franco-American Cinematograph Corporation » — au choix, c'est kif-kif. Ce fut vraiment un grand soir, presque le Grand Soir.

Naturellement, à côté du resplendissant état-major de la F. A. C. C. scintillaient plusieurs sous-états-majors également resplendissants. Le comité de lecture, de réception et de contrôle groupait nos auteurs dramatiques les plus décorés et nos directeurs de théâtres les plus décoratifs, et *vice-versa* ; le comité musical accaparait M. Messager, que suivait pieusement M. Louis Schneider. Quant au trésorier-payeur général, il était commerçant et du Comité Mascuraud ; c'était M. Rivory a qui échut l'honneur de verser 1.200.000 francs. Ce qu'il fit. Il reçut en outre du reçu traditionnel, le titre de général-manager de la F. A. C. C. ce qui lui était bien dû.

Il y avait aussi, à côté de cela, un superbe « Comité français des Arts et des Lettres » : placé sous le haut patronage du président de la République, la présidence d'honneur du ministre de l'Instruction publique, la présidence effective de M. Dalimier, et où apparaissaient également tous les grands noms de l'Institut, de l'Académie... Jusqu'à M. Henri de Rothschild et M. Citroën.

C'était une affaire, que dis-je, une affaire avec un grand A, un A immense, majestueux, pharamineux.

Elle devait susciter non seulement les mirifiques enthousiasmes, mais encore les plus formidables colères. Tout le monde de la cinématographie, M. Demaria en tête, MM. Gugenheim et Edmond Benoît-Lévy à sa suite, MM. Delac et Vandal, M. Louis Forest, la férule en main, frémissait de rage... patriotique. Mais ceci est une autre histoire...

Le 8 mars 1921, Himmel rentrait d'Amérique. Les voyages qui forment la jeunesse, déforment parfois le reste! Il arrivait à Paris entre deux gendarmes et était logé au Dépôt. L'instruction ouverte par M. Cluzel à la suite de la plainte déposée par M. Rivory suivit son cours. On sait ce que signifie cette expression : le silence, la nuit, l'oubli.

On n'a rompu le silence que pour nous dire, le 26 mars dernier, qu'Himmel avait été mis en liberté provisoire.

Ce n'est pas une solution. Parce que la liberté provisoire n'est jamais la solution d'une affaire. Et ensuite, parce que ce gamin de 23 ans, sans fortune, sans précédents, cet outsider sans passé, ne peut être tenu seul et uniquement responsable d'une affaire soutenue à ses origines et avec tant d'enthousiasme par des personnalités haut cotées qui lui avaient prodigué sans compter l'appui de leur nom, de leur compétence, de leur talent.

On viendra nous dire que pareil appui ne se donne ou ne se prête qu'en échange de vastes prébendes. Certes. Mais, quand on donne l'appui de son influence, de son talent, de son nom, c'est comme quand on donne sa signature. On ne prête pas son nom comme on confie sa redingote à un ami pour assister à une messe de mariage. C'est une chose qui, au contraire, entraîne des obligations. Et voilà pourquoi l'affaire Himmel reste, pour nous, l'affaire Himmel... et autres. Où en est-on? Qu'est-elle devenue? Et que veut-on qu'elle devienne?

Voilà près de deux ans qu'elle est sur le tapis. Elle y fait le mort. Cette catalepsie a assez duré. Qu'on réveille ce « mort ». Nous voulons savoir ce qu'il a dans le ventre, ce ventre doré, formidable, débordant... dégonflé soudain comme une baudruche étincelante qui se crève... Nous l'avons déjà demandé le 14 octobre 1921. Nous reposons la question le 12 décembre 1922. Nous la reposerons encore. Où en est l'affaire Himmel... et autres? Et autres surtout.

PAUL CLOËT.

LES BEAUX FILMS

LE SCARABÉE

Présenté par la Vitagraph, le 20 Décembre 1922, au Palais de la Mutualité

On a reproché souvent aux Américains de ne pas savoir construire un scénario, qu'il soit comique ou dramatique, sur une idée sans qu'il y ait : poursuites de bandits, coups de revolvers, folles chevauchées, etc.

Le Scarabée que la Vitagraph nous a présenté mercredi dernier, vient infirmer ce jugement si l'on se rapporte à l'idée qui a présidé à l'élaboration du scénario de ce drame intime qui se joue, entre quatre êtres, sur une bague.

Alice Joyce brille au premier plan. — A tout Seigneur, tout Honneur — d'une interprétation à laquelle il n'y a rien à reprocher. Les intérieurs sont judicieusement choisis parmi les plus beaux et l'action n'est ralentie, à aucun moment, par le titrage qui est concis et clair.

A son lit de mort un riche homme d'affaires, M. Randall fait appeler sa fille aînée Constance à laquelle il confie un lourd secret : il a commis, il y a plusieurs années, une indélicatesse. Son caissier Hugh Martin a été condamné à sa place, Martin ne s'embarrassant pas de scrupules ayant accepté de prendre toutes les responsabilités d'un faux en écritures, moyennant de gros versements d'argent consentis par Randall.

« Pour obtenir le silence de cet homme, il faut continuer à le payer ! Mais veille à ce que ta sœur Alice ne sache jamais rien... » dit le mourant.

Constance promet. Randall meurt.







Le juge d'instruction montre à Constance le scarabée trouvé près du cadavre de Martin.

Martin fort du secret qu'il détient, oblige Constance à le compter parmi ses relations mondaines. Il ne cache pas son désir d'épouser Alice, mais Constance, sachant que sa sœur aime un autre homme, s'oppose à cette union et Martin donne à la jeune fille huit jours pour décider Alice. En cas d'échec il livrera aux journaux l'infamie passée de Randall.

Peu de temps après, Martin est trouvé assassiné. Auprès du cadavre on trouve un scarabée que l'on reconnaît comme appartenant à Constance. On arrête celle-ci.

Un jeune avocat Joë Ring, qui aime Constance, se charge de sa défense. Il fait exécuter une copie du scarabée et à l'audience, la montrant,

il défie un témoin à charge de reconnaître l'original. Cet argument surprend le jury qui acquitte Constance.

Mais, celle-ci, qui, au cours d'une scène pénible avec Martin a tué celui-ci ne se considère plus comme pouvant prétendre à devenir Mme Ring. Elle en fait part à Joë, qui fait intervenir son père. Constance avoue dans quelles circonstances elle a tué Martin. Le père de Ring l'absout et elle accepte de se marier avec Joë qu'elle n'a cessé d'aimer.

André Barsac.

Rendons à César

Dans notre compte-rendu de *Gachucha*, le beau film présenté le 28 novembre par l'A. G. C., et qui a passé dans notre numéro du 2 décembre, c'est Paulette Ray et H. de Bagratide qu'il faut lire sous le cliché illustrant cet article et non Paulette Ray et Paoli comme nous l'avons annoncé par erreur.

PENSERS

Comparaisons

Don Quichotte : *Gabriel Signoret* et *Franck Keenan.*
(Il a été question de ces artistes pour ce rôle).
Sancho Pança : *André Joffre.*
Sylvestre Bonnard : *Numès.*
Petite Dorrit : *Ella Hall.*
Cinq Mars : *Lars Hanson.*
Vercingétorix : *Romuald Joubé.*
Thaïs : *Diane Karenne.*
Arsène Lupin : *Max Linder.*
Maria Chapdelaine : *Marguerite de la Motte.*
« L'homme traqué » : *Alcover.*
« Le petit chose » : *Armand Boiville.*
Le petit Chaperen Rouge : *Christiane Delval.*
Esmeralda : *Sandra Milowanof.*
Le Christ : *Albert Mayer.*
Saint-Pierre : *Maxime Desjardins.*
Saint-Jean : *Edmond Van Daële.*
Judas : *Louis Leubas.*
Ponce-Pilate : *Numès.*
Saint-Jean-Baptiste : *Jean Angelo.*
Socrate : *De Roméro.*
Méphistophélès : *Ivane Mosjoukine.*
Samson : *Paoli.*
Dalila : *« Jane » Ambroise.*
Judith : *Rachel Devirys.*
Holopherne : *Davesnes.*
Le Kaiser : *Mailly.*
Nabuchodonosor : *Camille Bardou.*
Balthazar : *D'Artagnan.*

Francis d'Elbonerg.

Cinéa-Consortium

Un de nos confrères corporatifs *Cinéa*, dans le but de permettre à tous de s'essayer dans l'art cinématographique, a formé une société en participation pour la réalisation de films artistiques avec le concours des amateurs.

Cette Société s'intitule : **Cinéa-Consortium**, gérant : M. Jean Tedesco, directeur de *Cinéa*.

Afin de satisfaire l'ambition secrète de certains, et le désir si répandu dans le public de se voir sur l'écran, M. Jean Tedesco, sur les cinq mille parts créées cèdera à ceux de ses lecteurs qui lui en feront la demande, et ce, avant le 15 janvier 1923, *Cinq Cents Parts au prix de Cent francs l'une.*

La propriété d'une seule de ces parts donnera à chacun des porteurs les droits suivants :

1° Il sera appelé à interpréter un personnage de son premier film ;

2° Il recevra un intérêt de 6 % l'an ;

3° Il sera intéressé aux bénéfices de la Société, dans la proportion de l'importance de son apport ;

4° Il sera gratuitement abonné, pour un an, au journal *Cinéa*.

Pour les abonnés présents, l'abonnement sera gratuitement prolongé d'une année entière.

Le premier film, conçu spécialement en vue de la Société, comporte de nombreux rôles qui permettront à tous ceux qui en sont capables de révéler aux yeux de tous leur talent et leur goût.

La notice explicative est à la disposition de toutes les personnes qui en feront la demande à *Cinéa-Consortium*, 10, rue de l'Elysée, Paris.



Remerciements.

M. Chapelle, à Versailles (Seine-et-Oise).

MM. Rémy Laluque, à Neuville-aux-Bois (Loiret); A. Georgin, à La Ferté-Bernard (Sarthe); Sénéchal, à Arras (Pas-de-Calais); de La Pommeraye, Jousserand et Cie, à Saïgon (Tonkin) sont avisés que leur abonnement au *Courrier* est inscrit.

Tous nos remerciements.

Les changements d'adresse de :

MM. J. Bulher, à Servian (Hérault); Gaston Phelip, à Vincennes (Seine); A. Lemardele, Secteur postal 77, sont effectués.

MM. Adrien Dariac, le Directeur de la Salle Marivaux, la Maison F. Leblanc (Paris), Madieu, à Vincennes (Seine) sont inscrits au service du *Courrier*.

D. F. P.

Les automobiles Doriot-Flandrin-Parant sont les meilleures.

Demandez le catalogue aux usines Doriot-Flandrin-Parant, 167-169, boulevard Saint-Denis, Courbevoie (Seine), en vous recommandant du *Courrier*.

Les Films Palladium à l'assaut du marché français.

On nous annonce que le premier grand film comique de la Dansk-Film-Industri-Copenhague, dont le titre original était *He, She, And Hamlet*, a été acheté par les Etablissements Gaumont, pour la France et Colonies, la Belgique, l'Egypte et les Balkans.

Aux Directeurs de Cinémas.

Messieurs les Directeurs,

Grâce au nombre toujours plus considérable de contrats que nous avons signés ensemble, l'année qui s'achève marque pour notre Société une nouvelle étape dans la voie du franc succès. Le moment est venu de vous dire merci !

Nous nous enorgueillissons d'avoir mis sur le marché une série de films incomparables. Vous avez encore présents à la mémoire, des titres qui vous ont valu de grosses recettes, *La Reine de Saba*, la triomphale *Maman*, *Néron*, tous nos Hors-Série, les inimitables « Dudule »...

Satisfaits des résultats acquis et confiants en notre nouvelle production qui surpasse tout ce qui a pu être fait à ce jour; nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 1923 et espérons, Messieurs les Directeurs, que nos affaires seront plus nombreuses encore et plus prospères, et que de notre étroite collaboration naîtra la plus belle réussite.

FOX FILM.

Le Cœur sur la main.

Tel est le titre d'une fort belle comédie dramatique avec..... ? qui sera présentée et éditée par.... ?

Nouvelle firme.

Nous appprenons que M. Fernand Leblanc, ancien collaborateur de la Maison Pigeard et Cie, vient d'ouvrir un bureau à Paris, 3, rue Victor-Massé, téléphone : Trudaine 43-48, où les acheteurs pourront faire ample moisson de bons films et où éditeurs et loueurs trouveront toutes facilités pour leur tirage à façon. Nous applaudissons à cette heureuse initiative.

La Du Barry.

MM. Albert-Mayer et Léopold Dusseau, directeurs des Films Acta, présenteront samedi 23 décembre 1922, à 2 h. 30, à l'Artistic Cinéma, *La Du Barry*, film historique (interprété par Pola Negri et Emile Jannings) qui a été refusé par la Censure le 23 octobre, et a fait l'objet d'une interpellation à la Chambre, le 11 décembre par Charles Bernard, député de Paris. A l'occasion de cette présentation, M. Charles Bernard fera une causerie.

A propos de Lucrèce Borgia.

Dans notre numéro du 9 décembre, une fâcheuse erreur s'est glissée dans la publicité des Films E. Reyssier au sujet de *Lucrèce Borgia*. Nos lecteurs se sont certainement aperçus que la légende du cliché n'avait aucun rapport avec ce dernier qui représentait un épisode des Jeux du Cirque au temps de la Renaissance et non un assaut donné au Bourg de Pesaro par les troupes de César Borgia.

Une question pour répondre à une question.

Voici la question du moment :

Peut-on combattre sans danger
Quand le strass se dit diamant
Et que le loup se fait berger ?

KAHN, UDO ET CIE.

Fausse alerte.

Peut-on prévoir toutes les conséquences d'une mise en scène consciencieuse? Le réalisateur de cinéma ne songe qu'à la vérité et ne néglige aucun détail pour y parvenir, sans se préoccuper du reste. Ce reste n'est pourtant pas négligeable.

C'est ainsi que, sur un récif de Bretagne où se tournait *L'Ile sans nom*, on avait installé un véritable poste de T. S. F. d'où l'infortuné naufragé, d'après le scénario, devait lancer ses appels désespérés. L'acteur avait poussé le scrupule artistique jusqu'à apprendre la manipulation technique des appareils, c'est véritablement qu'il lança aux répétitions le S. O. S. de détresse.

Ce fut un grand émoi sur la mer. Heureusement, un radiographiste accompagnait la troupe et l'alerte n'eut pas de suites. On substitua au signal officiel un terme plus rassurant, et c'est le mot *Cinéma, Cinéma* que scanda le crépitement des étincelles tout le long des prises de vues spéciales.

Un nouveau prénom.

Francisque Sarcey avait coutume de soutenir qu'on n'est vraiment sûr de la gloire que lorsqu'on est devenu tête de pipe. Il y a un autre critérium du succès : c'est de devenir nom de baptême. Le maréchal Joffre a servi de parrain à bien des enfants depuis la guerre, et si beaucoup de Marseillais se prénomment encore Marius, ce n'est qu'en mémoire du général romain qui eut sa victoire de la Marne aux environs d'Aix-en-Provence.

Sait-on combien les bureaux de l'état-civil ont enregistré d'enfants aux prénoms de Jocelyn et de Laurence depuis la présentation du film de Léon Poirier? A Paris seulement, on compte 43 Jocelyn contre 7 Laurence. On relève, de plus, 3 Jocelyne : 2 dans le 18e arrondissement et une dans le 9e.

Le Roman d'un Roi.

Le Roman d'un Roi c'est la sombre haine,
C'est aussi l'amour tout empli d'espoir
Qui, pourtant, s'incline et cède au devoir
Quand le vient briser la vie incertaine.
C'est avec un jeu d'artistes exquis
L'exclusivité des Films Kaminsky.

Psychologie de l'Ecran.

Le samedi 30 décembre prochain, à 15 h. 1/4, M. Jean Creteuil donnera, à la Société Française de Photographie, la première de ses conférences sur la Psychologie de l'Ecran. Dans cette causerie, il étudiera particulièrement la femme dans la réalisation cinégraphique de ses sentiments et présentera les différentes écoles : Française, Italienne, Américaine et Suédoise dans un parallèle des plus intéressants.

Une partie de concert avec d'éminents artistes suivra la conférence qui sera illustrée par le film.

On trouve des billets à la Société Française de Photographie, 51, rue de Clichy, et aux Films Kaminsky, 62, rue de la Chaussée d'Antin. Fauteuils 5 francs. Tribune 10 francs.

Mutations.

Nous apprenons que M. Jacques Meyer, secrétaire général de Pathé-Consortium-Cinéma, a quitté cette Société à laquelle il s'était consacré depuis sa fondation.

Ce départ s'ajoute à ceux que nous avons successivement signalés de : MM. Bordeaux, directeur des Services Administratifs ; Ed. Blanc, directeur de la Publicité ; Rublon, directeur des Services des Théâtres ; Conte, directeur du Service de l'Enseignement ; Zecca-Rollini, attachée à la Direction artistique ; Mlle Jousset, attaché à la Direction artistique ; MM. Guilhem, directeur du Contentieux ; Goyer, directeur de Pathé-Revue ; Bardin, directeur de la Comptabilité Centrale ; Margotta, sous-chef de la Comptabilité Centrale.

Nous ne crions pas au CHEF-D'ŒUVRE, jugez vous-même "LA DAME DE MONSOREAU". Date de sortie : 9 Mars

Bêtes... comme les hommes.

MM. Machin et Wulschleger ont présenté vendredi 22 décembre 1922, à 11 heures du matin, à Marivaux, un film gai, *Bêtes... comme les hommes*, allégorie animalo-burlesque, sur le thème du *Pauvre Amour* de Griffith avec quelques réminiscences des *Mystères de New-York*, de *L'Atlantide* et du Match Carpentier-Siki.

Tous les acteurs de ce film qui est une curiosité cinématographique, sont des animaux.

Charles Ray.

C'est ce remarquable artiste qui interprète la jolie comédie *Oh! Phyllis!* qui nous a été présentée samedi dernier à l'Artistic en même temps qu'un drame qui a été également très applaudi : *La Maison en ruines.*

C'est la firme française Jupiter qui lance ces deux beaux films.

Hyménée.

On nous fait part du mariage de M. Gaston Tournier, Homme de Lettres avec Mme Marguerite Thomas de Latour.

La cérémonie a eu lieu dans la plus stricte intimité, le 14 décembre 1922, à Paris.

Tous nos compliments et vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Les premières.

Le Mauvais Garçon, d'après la pièce de Jacques Deval, arrangement musical de Michel-Maurice Lévy, a été présenté à l'Omnia-Pathé, samedi 23 décembre, à 10 h. 30 du matin.

L'A. G. C. présentera mardi 26, à 10 heures, Salle Marivaux, *Boubouroche*, d'après l'œuvre de Courteline, ... *Et la Terre tremblera*, drame interprété par Edith Roberts; *Les Pêcheurs de mines dans les mers polaires*, documentaire.

Le 52e dîner du C. A. S. A.

Le 52e dîner du C. A. S. A. a eu lieu mardi 19 décembre, à 8 heures précises, au Café Cardinal, sous le marrainage de Mme Raquel Meller et le parrainage de M. Fernando Ortiz-Echagne, directeur pour l'Europe de *La Nacion* de Buenos-Ayres.

Concerts Pasdeloup.

Théâtre des Champs-Elysées. — Jour de Noël, 25 décembre 1922, à 3 heures, avec le concours de M. Koubitzky,

1) A. Corelli. — *Concerto Grosso* nº VIII. Reconstitution du *Continuo*, par Rhené-Baton.

2) Mendelssohn. — *Scherzo du Songe d'une Nuit d'Eté.* Flûte Solo : M. Peyssies.

3) Rimsky-Korsakoff. — a) *Chant Hindou.*
Gretchaninoff. — b) *Berceuse.*
Moussorgsky. — c) *Au Champignons.* M, Koubitzky.

4) Paul Dukas. — *L'Apprenti Sorcier.*

Entr'acte

5) Wagner. — *Siegfried-Idyll.*

6) Moussorgsky. — *Complainte du Villageois, Chanson de la Puce, Hopak.*

7) Wagner. — *Les Maîtres-Chanteurs*, fragments symphoniques.

Le concert sera dirigé par M. André Caplet.

Le Film français en Australie.

Notre Agent commercial en Australie signale de nouveau la nécessité de répandre nos films cinématographiques dans ce pays.

Il attire particulièrement l'attention des exportateurs sur le fait que pour réussir auprès du public, les films doivent être accompagnés d'explications en anglais et rédigées dans un anglais très correct. Le moment serait opportun pour une propagande en faveur de nos films souvent réclamés par le public australien qui trouve leurs sujets intéressants.

Pour arriver à occuper une place importante sur ce marché, nos producteurs de films devraient envoyer sur place un représentant séjournant dans le pays. Il existe à Melbourne 10 cinémas et 77 dans la banlieue de cette ville. Dans les villes de l'intérieur, on compte 115 cinémas, ce qui fait un total, pour l'Etat de Victoria, de 202 cinémas. Il y a dans toute l'Australie 850 cinémas et à certains jours de fête, dans les grandes villes, on compte jusqu'à 120.000 spectateurs.

Le public semble las du film américain dont il trouve les sujets peu variés, Nos films d'aventures, ou ceux établis d'après nos drames ou nos comédies, seraient susceptibles de lui plaire. Les films documentaires ne devraient, au moins pour le moment, être expédiés qu'en petite quantité, le goût du public n'y étant pas encore accoutumé.

Notre Agent (1) se met d'ailleurs à la disposition des exportateurs désireux d'expédier des films en Australie ; ceux-ci devraient, au commencement, consentir à les envoyer en consignation à des agents australiens. Le destinataire serait prêt à payer le coût de la production et toucherait la moitié des bénéfices. Quand nos films auraient commencé à se répandre, les producteurs français pourraient passer des contrats plus avantageux.

(*Communiqué de l'O. N. D. C. E.*).

(1) M. Bader, Agent Commercial de France, Banque of New Zealand Chambers, Wynyard street, Sydney.

PETITES NOUVELLES

M. de Marsin fera samedi 23, à 18 heures, au Conservatoire Selecta, 12, boulevard des Italiens, une démonstration de son procédé de ciné-relief.

Notre correspondant particulier nous signale que M. Lévy-Chapuis, administrateur de la Société Générale d'Etudes cinématographiques, vient de passer quelques jours à Berlin.

L'Opérateur.

BIBLIOGRAPHIE

Faut pas s'en faire, par René Bizet, Illustration de André Foy. Collection « Plaisir ». — Editions du *Merle Blanc.*

Cette phrase est à la fois une maxime de sagesse et le titre d'un nouveau volume de la collection « Plaisir ».

Certes, on ne « s'en fait pas » quand on lit ces contes joyeux. René Bizet y réjouit l'esprit par son imagination drôlatique, sa bonne humeur et sa verve intarissable, André Foy y amuse les regards par des illustrations dont l'élégante finesse s'allie à un comique de la plus rare qualité.

Encore un bon livre dans cette collection qui rassemble déjà les écrivains les plus gais et les meilleurs illustrateurs d'aujourd'hui.

En vente au prix de 2 fr. 50 chez tous les dépositaires des Messageries Hachette.

Le Merle Blanc, 142, rue Montmartre, Paris, expédie ce volume par la poste (envoi franco et recommandé) au prix de 3 francs.

La Librairie Ollendorff, 50, Chaussée d'Antin, Paris a publié ces derniers temps une suite de volumes fort intéressants qui ont tous passé à l'écran où ils ont été successivement applaudis.

Claude Farrère : *L'Homme qui assassina*. Un volume, 7 fr.

André Theuriet (de l'Académie Française) : *Le Sang*

des Finoël, dans le volume intitulé : *La Maison des Deux Barbeaux*, 7 fr.

Georges Ohnet : *Le Roi de Paris*. Un volume, 7 fr.

Le Maître de Forges. Un volume de la Collection des Grands Romans, 3 fr.

Serge Panine. Un volume de la Collection des Grands Romans, 3 fr.

Jean Rameau : *L'Ami des Montagnes*. Un volume, 7 francs,

La Rose de Grenade. Un volume de la Collection des Grands Romans, 3 fr.

Mario Uchard : *Mon Oncle Barbassou*. Un volume de la Collection des Grands Romans, 3 fr,

Paul Féval : *Le Bossu ou Le Petit Parisien*. Un volume de la Collection des Grands Romans, 3 fr.

A paraître : *Gazette des Septarts :*

Architecture — Peinture — Sculpture — Musique — Poésie — Danse — Cinégraphie.

Directeur : Canudo.

Comité de Rédaction : René Blum, Fernand Divoire, Wallemar Georges, André Levinson, Rob. Mallet-Stevens, Roland'Manuel, Léon Moussinac.

Secrétaire de la Rédaction : Raymond Cogniat.

Critique — Esthétique — Informations de toute la vie artistique — Concerts — Conférences — Expositions — Spectacles.

Au Sommaire du premier numéro :

MM. Paul Painlevé, membre de l'Institut; Roland-Manuel, Maurice Ravel, Fernand Divoire, Jean Cocteau, Louis Mandin, Gilbert-Charles, Romain-Rolland, Adrien Le Corbeau, Balkis, Canudo, Denys Auriel, Anpré Levinson, André Rigaud, Rob. Mallet-Stevens, Raymond Cogniat, Waldemar Georges, René Blum, Léon Moussinac, Frantz-Jourdain, président du Salon d'Automne, Lucien Wahl, P. Prud'hon, avocat à la Cour, Léon Chenoy, Sonia E. d'Aminoff, Jeanne J. Janin.

Illustrations de : Dunoyer de Segonzac, Charles de Fonteney, Louis Süe, Laboureur et Marcel L'Herbier.

Abonnement : 40 francs — 24 numéros.

Abonnement de luxe : 120 francs — 24 numéros.

12, rue du Quatre-Septembre; Téléph. : Central 20-68.

Le "Courrier Judiciaire"

Contre une injustice

Nous recevons la lettre suivante :

« Je fais du cinéma deux fois par semaine, le samedi et le dimanche, dans une salle affectée spécialement à cet objet.

« En semaine, le mardi et le mercredi soir de 8 h. 30 à 10 heures seulement, *j'offre gratuitement dans ma salle de café, à ma clientèle,* quelques petits programmes d'environ mille mètres au total. *Et cela sans augmentation du prix des consommations pour lesquelles je paie déjà le chiffre d'affaires.*

« La Régie voudrait m'imposer de 10 0/0 sur ces consommations, qui ne font l'objet d'aucune majoration de prix et sont fournies au tarif ordinaire affiché dans mon établissement.

« Ainsi, bien que je ne tire aucun bénéfice de la présentation de ces quelques films, l'administration entend m'imposer une taxe comme spectacle, et en fixer l'assiette sur la recette des consommations, alors que le spectacle est absolument gratuit.

« J'ai protesté et refusé de payer, mais on m'a menacé des foudres administratives et si je continue, je me verrai dresser procès-verbal par la Régie.

« Que dois-je faire ? Recevez... »

— Que doit faire notre correspondant ? Payer, hélas ! payer, on n'a jamais raison contre l'administration, surtout quand on est tout petit.

Et cependant, je ne suis pas du tout assuré que la Régie soit en droit de percevoir la moindre taxe. On m'objectera sans doute une circulaire administrative qui « interprète » dans le sens de la taxation les articles 92 et 93 de la loi du 25 juin 1920.

Mais je me méfie des interprétations administratives, elles paraphrasent la loi, l'étendent abusivement ou la déforment, et sous l'apparente raison de la mettre au point, elles en tirent des conséquences absurdes que le législateur n'a jamais voulues ni prévues.

Voici le texte des articles précités :

Art. 92. — « Si à la perception de la place *est jointe ou substituée obligatoirement* celle d'un droit de location, de vestiaire, ou celle du prix d'un objet ou d'une fourniture quelconque, la taxe s'applique également au prix perçu à ces divers titres. »

Art. 93. — « Les représentations enfantines *et d'une manière générale les spectacles* ne comportant pas de places dont le prix est supérieur à 25 centimes, ou *dont l'entrée est gratuite ne sont pas soumis à l'impôt.* »

La solution donnée par ces deux articles est logique, et ne semble pas susceptible d'interprétation.

La seule question qui se pose est donc la suivante : Le prix des consommations est-il majoré pendant la présentation des films ?

S'il n'est perçu aucune majoration, si le prix des consommations est le prix normal affiché dans le café, et s'il est le même que celui pratiqué dans les autres cafés de la ville, aucun doute n'est possible.

On ne peut soutenir qu'il y ait *substitution au prix ordinaire des places du prix d'une fourniture quelconque.* Et puisqu'il n'est perçu aucune somme en plus du prix normal de la consommation le « spectacle » est gratuit ; il n'y a pas recette, il ne peut y avoir impôt.

Nous croyons que cette solution de bon sens est celle qu'a prévue la loi. Mais pour la faire triompher devant un tribunal, la protestation d'un modeste contribuable serait insuffisante, il y faudrait l'appui d'une Association professionnelle.

Me Roger Barthié,
Avocat à la Cour.

Le " Courrier " Financier

Les changes étrangers recommencent, une fois de plus, leurs cascades créant ainsi une atmosphère d'indécision. Les vendeurs ont mis, naturellement, cette occasion à profit pour tenter — sans succès d'ailleurs — d'enfoncer la cote.

Le marché, depuis quelques jours, fait montre d'une grande résistance et semble nettement mieux orienté; la liquidation du 15 a révélé une situation de place parfaitement saine, donc, très favorable à une reprise, qui, se produisant en fin d'année, influencerait heureusement la spéculation.

Un compartiment, celui des cuprifères, a été remarquablement actif, le Rio Tinto a en effet gagné plus de 150 fr. aux environs de 2.000 fr.

Les rentes françaises ont profité de l'amélioration du franc, mais dans une proportion assez réduite. Fonds Ottomans et Russes fermes.

Les banques témoignent d'excellentes dispositions, sans s'écarter, toutefois, beaucoup de leurs cours antérieurs.

Les valeurs de cinéma sont très calmes, l'action Pathé-Cinéma a eu, cependant, un marché actif, et nous avons remarqué sur ce titre des achats discrets mais suivis, effectués par le groupe habituel. Un brusque mouvement de hausse ne serait donc pas surprenant.

Les mines d'or sont lourdes sur la baisse de la livre sterling. La De Beers reste ferme.

Reprise des pétrolifères sous la conduite de la Mexican Eagle qui déclare un acompte de dividende de 8 0/0.

Les valeurs russes sont calmes mais fermes.

Peu de changement sur les caoutchoutières.

RAYMOND BOULIÈRE.

LES VALEURS DE CINÉMA

	Cours du 12 Décembre	Cours du 19 Décembre
Pathé-Cinéma	610 »	612 »
Continsouza	120 »	120 »
Cinéma Exploitation	326 »	315 »
Cinéma Omnia	49 »	50 »
Cinémas Modernes, act	125 »	125 »
— — part	34 25	34 »
Cinémas Eclipse, act.	15 50	15 50
— — part	20 50	20 50
Pathé-Consortium-Cinéma, part	130 50	130 50

Achats et ventes de Cinémas

M. Péchaud a vendu à M. Margnier, le Cinéma qu'il exploitait 81, rue d'Avron à Paris.

Mme Vve Krakowski a vendu à MM. Scellier et Lesaint, le Cinéma qu'elle exploitait : 146, avenue Jean-Jaurès, Paris.

Convocations d'Assemblées générales

MM. les actionnaires de la Société Anonyme Excelsior-Cinéma, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le dimanche 7 janvier 1923, à 9 h. 30 du matin, au siège social de la Société, 23, rue Eugène-Varlin, Paris.

Ordre du Jour :

Approbation des Comptes.

Affaires diverses.

Les actionnaires qui voudront assister à l'assemblée générale, devront déposer leurs titres au plus tard, le 2 janvier 1923, au siège social. Ceux qui désireront se faire représenter par un mandataire devront en outre, déposer au même endroit au plus tard le 2 janvier 1923, leur procuration.

(P. A., 21-12-1922).

MM. les actionnaires de la Société générale de Cinématographie. Société anonyme au capital de 1.000.000 de francs. Siège social : à Neuilly-sur-Seine, rue de Chézy, 97 (ancien 49). Bureaux et caisse : 14, rue Chauveau, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le jeudi 28 décembre 1922, à 10 h. 1/2 du matin, à Neuilly-sur-Seine, 14, rue Chauveau.

Ordre du jour :

1° Rapport du Conseil d'administration ;

2° Rapport des Commissaires des comptes ;

3° Approbation du rapport du Conseil d'administration, de celui des Commissaires des comptes, du bilan et des comptes de l'exercice 1921-1922 ;

4° Quitus au Conseil d'administration pour l'exercice 1921-1922 ;

5° Nomination de deux administrateurs, en remplacement de deux administrateurs sortants ;

6° Nomination des Commissaires des comptes pour l'exercice 1922-1923 et fixation de leur rémunération ;

7° Autorisation à donner aux administrateurs, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

(P. A. 10 décembre 1922).

Faillites

Jugements de déclaration de faillite

Jugements du 8 courant qui déclarent en état de faillite ouverte

Sont invités à produire entre les mains des Syndics, leurs titres de créance accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes à réclamer dans un délai de 30 jours à dater de ce jour, pour, en conformité de l'article 493 du Code de Commerce, être procédé à la vérification et à l'admission des créances qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai, MM. les créanciers des faillites ci-après nommés :

Société Uni Ciné. Société anonyme au capital de 3.000.000 de francs (en liquidation), ayant pour objet l'exploitation de théâtres cinématographiques et toutes autres attractions, avec siège social à Paris, 4, rue d'Aguesseau, ci-devant et actuellement même ville, 30, rue Saint-Lazare. M. Planque, syndic, 6, rue de Savoie. (N° 27681 du greffe).

Les Avant-Premières

Présentations du Samedi 16 Décembre 1922

Films Artistiques-Jupiter

Les Bêtes s'amusent (film américain).

Scène très habilement présentée et à laquelle le public a fait un vif succès.

Bigoudi contre la Bringue (film américain).

Scène comique.

La Maison en Ruines.

L'action est très floue, partant manque d'intérêt et traîne en longueur.

Elle est située avec goût ; quelques décors naturels sont très beaux.

Oh ! Phillis (film américain).

Scénario agréable ; mais surtout interprétation de Charles Ray au talent si personnel, simple et délicat !

Présentation du Lundi 18 Décembre 1922

Films Triomphe

Le Bohémien Gentilhomme (film anglais).

Le champion de boxe Georges Carpentier est l'interprète de ce film.

Il n'est ni bohémien, ni gentilhomme, et le proverbe est toujours vrai qui dit : « Ne forçons pas notre talent... »

Phocéa-Location

Le Lac de Garde.

Bon documentaire, découpage intéressant.

Miss Fuffly.

Comédie sentimentale, ensemble soigné.

Etablissements Weill (Grands Films Artistiques)

Le Loup de Mer.

Bonne adaptation d'une nouvelle du talentueux Jack London.

Mabel Scott et Tom Forman sont tous deux excellents dans les rôles principaux.

Comptoir Français pour le Développement de l'Industrie du film

Les Maîtres de l'Océan.

Un compte-rendu détaillé de ce film a été donné dans un des précédents numéros du *Courrier.*

Fox-Film Location

La Tare (film américain).

Nouvelle présentation de ce film dont la mise en scène est soignée.

Janette bonne à tout faire.

Assez bon film ; Shirley Mason qui en est la vedette ne manque pas d'un certain charme.

Cinématographes Méric

Les Millions de la Gitane (film italien).

Drame d'aventures : les qualités et défauts de la plupart de ces films.

Tatouille, Homme d'affaires (film américain).

C'est hallucinant : c'est aussi quelquefois amusant.

Quant au scénario, il est inutile d'en parler !

Présentation du Mardi 19 Décembre 1922

Comptoir Ciné-Location-Gaumont

Déchéance (film italien).

Un film intéressant, mise en scène luxueuse et très soignée.

La Ferronnerie d'art.

Documentaire très bien présenté : il a vivement intéressé le public.

Maciste et la Créole (film italien).

Les prouesses de Maciste ont leurs admirateurs et ce film est assuré de leur plaire beaucoup.

Les Roses Noires (film américain).

Un film de Sessue Hayakawa mérite toujours l'attention.

Dans celui-ci le talent très sincère de cet artiste s'y montre dans toute sa plénitude.

Les Roses Noires cueilleront les roses du succès.

Les Grandes Productions Cinématographiques

Le Professeur Branly, inventeur de la T. S. F.

Un documentaire qu'il faut souhaiter voir prendre place dans tous les programmes.

Justice (film américain).

Un film de D. W. Griffith avec Lilian Gish.

Un bon film dont l'intérêt reste constant.

Interprétation parfaite ainsi que la mise en scène.

Présentations du Mercredi 20 Décembre 1922

Universal Film Mfg Co

La Peur de combattre.

Frank Mayo interprète ce film avec sobriété et beaucoup de justesse d'expression.

Ensemble intéressant.

L'Arène de Sabat.

Comique assez original et qui amusera.

Union-Eclair

Eclair-Journal.

Documentation très soignée.

Exploitation des Films Eclipse

Rip.

Rip à l'écran perd de son charme mais attirera le public quand même.

Films Vitagraph

Culture du Tabac à Cuba.

Documentaire.

Le Scarabée.

Un compte-rendu en est donné dans ce numéro du *Courrier.*

Films Erka

La Chrysalide (film américain).

Beaucoup de monde à la projection de ce film de Mabel Normand.

Cette artiste qui se sert avec intelligence d'un physique assez particulier et de qualités comiques bien personnelles est fort amusante dans ce film.

La Riposte (film français).

Un beau succès a été remporté par ce film.

Le talent de Mme Lissenko, et celui de M. Angelo, sont loin d'y être étranger.

DES ANGLES.

Répertoire Cinématographique

Adresses Industrielles

Accessoires et Matériel Divers

Lardillier Gaston, 187, rue du Temple.
Docks Artistiques, 69, faubourg Saint-Martin.
Etablissements Union (Pierre Lemonnier), 6, rue du Conservatoire, Paris.

Appareils Cinématographiques

Continsouza, 403, rue des Pyrénées, Paris.
Debrie, 111, rue Saint-Maur, Paris.
Etablis. J. Demaria, 35, rue de Clichy, Paris.
Gaumont (Ciné-Matériel), 35, rue des Alouettes, Paris.
Robert Juliat, 24, rue de Trévise, Paris.
L. Aubert, 124, avenue de la République, Paris.
Lardillier Gaston, 187, rue du Temple.
Pathé-Consortium, 67, rue du faubourg Saint-Martin, Paris.
Rombouts frères (Ernemann), 16, rue Chauveau-Lagarde, Paris.
Société des Appareils Cinématographiques "Phébus", 41 *bis* et 43, rue Ferrari, Marseille.

Appareils Photographiques

J. Demaria, 35, rue de Clichy, Paris.
Etablissements Union (Pierre Lemonnier), 6, rue du Conservatoire, Paris.

Appareils de Prise de Vues

A. Debrie (Le Parvo), 111, rue St-Maur, Paris.
Gaumont (Ciné-Matériel), 35, rue des Alouettes, Paris.

Appareillage Électrique

Etablissements Ch. Fort, Ingénieur-Electricien, Bureaux et Ateliers : 18, rue Gabrielle, Gentilly (Seine). Tél. : Gobelins 57-86.

Éditeurs de Films Français

Azur (Société Cinématographique), 19, rue Bargue, Paris.
Cinémas Harry, 158 *ter*, rue du Temple, Paris.
L. Aubert, 124, avenue de la République, Paris.
L'Eclipse, 94, rue Saint-Lazare, Paris.
Monat-Film, 42, rue Le Peletier, Paris.
Pathé-Consortium, 30, r. des Vignerons, Vincennes (Seine).
Phocéa-Film, 8, rue de la Michodière, Paris.
Société des Etablissements Gaumont, 57, rue Saint-Roch, Paris.
Compagnie Française des Films Artistiques-Jupiter, 36, Avenue Hoche, Paris.
Films Erka, 38 *bis*, avenue de la République, Paris.

Fauteuils et Strapontins

Banüls, Place de la Mairie, Alais (Gard).

Importateurs-Exportateurs de Films

Sté S. A. F. F. I., 125, rue Montmartre, Paris. Tél. : Central 69-71.

Lampes à Incandescence

Etablissements Union (Pierre Lemonnier), 6, rue du Conservatoire, Paris.
Société des Appareils Cinématographiques "Phébus", 41 *bis* et 43, rue Ferrari, Marseille.
Etablissements Ch. Fort, Ingénieur-Electricien, Bureaux et Ateliers : 18, rue Gabrielle, Gentilly (Seine). Tél. : Gobelins 57-86.
Lardillier Gaston, 187, rue du Temple.

Lampes pour Studios

Lampes Jupiter Th. Hemès, 8, rue de Bellefond, Paris-9e.

Location de Postes complets

Docks Artistiques, 69, faubourg Saint-Martin.
Gaumont (Ciné-Matériel), 35, rue des Alouettes, Paris.
Lardillier Gaston, 187, rue du Temple.
Robert Juliat, 24, rue de Trévise, Paris.
Union Cinématographique de France, 34, rue Charles-Baudelaire, Paris.

Loueurs de Films

Ciné-Location Eclipse, 94, rue Saint-Lazare, Paris.
Ciné-Location Gaumont, 28, r. des Alouettes, Paris.
Cinémas Harry, 158 *ter*, rue du Temple, Paris.
E. de Thoran, 15, boul. des Batignolles, Paris.
Foucher et Joannot, 31, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.
Films Erka, 38 *bis*, avenue de la République, Paris.
G. Petit, 35, rue de Trévise, Paris.
L. Aubert, 124, avenue de la République, Paris.
Paramount. 63, avenue des Champs-Elysées, Paris.
Pathé-Consortium, 67, rue du faubourg Saint-Martin, Paris.
Phocéa-Location, 8, rue de la Michodière, Paris.
Select-Distribution, 8, avenue de Clichy, Paris.
Union-Eclair Location, 12, rue Gaillon, Paris.
United-Artists, 21, rue du faubourg du Temple, Paris.
Compagnie Française des Films Artistiques-Jupiter, 36, Avenue Hoche, Paris.

Mobilier de Salles de Spectacles

Docks Artistiques, 69, faubourg Saint-Martin.

Objectifs

Faliez, Auffreville, par Mantes (S-et-O).
Hermagis, 29, rue du Louvre, Paris.

Orgues

Pellicules

Agfa, 95, rue du faubourg Saint-Honoré, Paris.
Kodak, 17, rue François 1er, Paris.
Pathé, rue des Vignerons, Vincennes (Seine).

Poste Oxydelta

Etablissements J. Demaria, 35, rue de Clichy, Paris.

Poste Oxy-Acétylénique

Carburox, 66, rue Claude-Vellefaux, Paris.
Docks Artistiques, 69, faubourg Saint-Martin.
Lardillier Gaston, 187, rue du Temple.

Réparations d'appareils

Félix Liardet, 17, rue des Messageries, Paris.
Lardillier Gaston, 187, rue du Temple.

Tickets à souches

Docks Artistiques, 69, Faubourg Saint-Martin, Paris.
Lardillier Gaston, 187, rue du Temple.

Secours contre l'Incendie

Travaux Cinématographiques à façon

Cinédition. Laboratoires Renaud, 86, rue de Bondy, Paris.

Ventes et Achats de Cinémas

Bourgoin (fondée en 1866), 6, bd St-Denis, Paris.

Ventilateurs

Etablissements Ch. Fort, Ingénieur-Electricien, Bureaux et Ateliers : 18, rue Gabrielle, Gentilly (Seine). Tél.: Gobelins 57-86.

Adresses Professionnelles

Architectes Spécialistes

Eugène Vergnes, 6, carrefour de l'Odéon, Paris.

Metteurs en Scène

Henri Etiévant, 13, boulevard Voltaire, Paris.
Liabel, 130 bis, boulevard de Clichy, Paris.
Louis Feuillade, villa Blandine, 33, boulevard de Cimiez, Nice.
René d'Auchy, 55, rue du Rocher, Paris.

Opérateurs de prise de vues

Malizia Ugo, 19, rue Vauquelin, Paris (5e).

Artistes

Mlle Rachel Devirys (coquette, aventurière), 6, av. Lamarck, Paris.

Régisseurs

Sociétés Cinématographiques diverses et Syndicats

Chambre Syndicale Française de la Cinématographie, 325, rue Saint-Martin, Paris.
Fédération Internationale de la Cinématographie. Siège social provisoire : 199, rue Saint-Martin, Paris.
Syndicat Français des Directeurs de Cinémas, 199, rue Saint-Martin, Paris.
Syndicat de la Presse Cinématographique, 325, rue Saint-Martin, Paris.

DEMANDER LES CONDITIONS D'INSCRIPTION AU RÉPERTOIRE

Les Amis du Cinéma

L'Association des Amis du Cinéma *et* Cinémagazine *ont donné, sous la Présidence de M. Appel, Recteur de l'Académie de Paris, une Conférence le samedi 16 décembre 1922 à 8 h. 3/4 très précises du soir, dans l'Amphithéâtre Richelieu de la Sorbonne.*

Voici les Statuts de cette organisation :

STATUTS

Création — Dénomination Objet de la Société

Article Premier. — Sur l'initiative de MM. Jean Pascal et Adrien Maître, directeurs de *Cinémagazine*, une Association qui prend le titre *Les Amis du Cinéma* est formée entre les signataires des présents statuts, et tous ceux qui y donneront leur adhésion écrite.

Son Siège social est établi : 3, rue Rossini, à Paris (9e).

Art. 2. — L'Association des *Amis du Cinéma* se propose :

1° De permettre aux fervents de l'écran de se connaître et de se réunir pour échanger leurs idées et les faire prévaloir.

2° De les mettre à même de coopérer à la préparation de programmes des Etablissements cinématographiques et d'y faire aboutir leurs desiderata.

3° De leur permettre de travailler en commun à généraliser l'utilisation du cinématographe dans les différentes branches de l'industrie, de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse scolaire.

4° De rechercher tous les moyens pour étudier et étendre son action dans la propagande commerciale, en union avec les services de propagande à l'étranger et avec les Ministères techniques français, etc., etc.

Composition de la Société

Art. 3. — La Société se compose :

1° De membres d'honneur ;

2° De membres actifs.

Art. 4. — Les membres d'honneur payent une cotisation annuelle de cinquante francs.

Art. 5. — Les membres actifs payent une cotisation annuelle de douze francs qui peut être acquittée par annuités, semestres, trimestres ou mensualités au choix des adhérents.

Administration de la Société Assemblées générales

Art. 6. — L'administration de la Société est confiée à un Comité de douze membres, dont le Bureau est composé de :

Un président ; deux vice-présidents ; deux secrétaires généraux ; sept membres.

Ce Comité est élu pour cinq ans à partir du 1er janvier 1922 ; il est rééligible.

MM. Jean Pascal et Adrien Maître, fondateurs de la Société, font partie de droit du Comité.

Art. 7. — L'Assemblée générale se réunit tous les ans, sur convocations nominatives. Elle est présidée par le président de la Société ou, à son défaut, par l'un des vice-présidents.

Elle entend les rapports sur la situation morale et matérielle de l'Association, émet des vœux qui sont portés à la connaissance des intéressés ; et, d'une façon générale, délibère sur toutes les questions qui peuvent se rattacher à l'art cinématographique.

Art. 8. — Les discussions politiques ou religieuses sont formellement interdites dans les réunions de la Société.

Art. 9. — La dissolution de la Société ne peut être prononcée que par une Assemblée générale, réunie suivant les prescriptions de l'article 7 et réunissant les mêmes conditions.

Le Président :
J. Pascal O. I.

Les Secrétaires généraux :
V. Guillaume-Danvers
Lucien Doublon.

Les Vices-Présidents :
Adrien Maitre,
Robert Marcel-Desprez.

LES PRÉSENTATIONS

Salle Marivaux, 15, boulevard des Italiens

Agence Générale Cinématographique

8, Avenue de Clichy.

Présentation du Mardi 26 Décembre, à 10 heures

Deulig-Film. — *Les pêcheurs de mines dans les mers polaires*, documentaire.......... Environ 525

Universal-Film. — *Et la terre trembla*, drame interprété par Edith Roberts.......... Environ 1.300

Film Diamant. — *Boubouroche*, réalisé par Henri Diamant-Berger, d'après l'œuvre de Georges Courteline interprété par Pierrette Madd, Pierre de Guingand, Marcel Vallée et Martinelli .... Environ 830

Salons des Visions Cinégraphiques du Gaumont-Palace, 3, rue Caulaincourt

Comptoir-Ciné-Location Gaumont

28, rue des Alouettes — Tél. Nord 51 13

Présentation du Mardi 26 Décembre 1922, à 14 h. 30

Livrables le 29 Décembre 1922

Gaumont-Actualités n° 52 200

Gaumont. — *Le canard en ciné n° 6*, journal humoristique d'informations 140

Livrables le 16 Février 1923

Svenska-Film. — Exclusivité Gaumont. — *L'hiver dans le Jenitland*, plein air.......... 150

Film Maciste. — Exclusivité Gaumont. — *Maciste et la créole*, comédie d'aventures en 5 parties. 1 affiche 150/220, 1 affiche 90/130, 1 jeu de photos 18/24.......... 1.700

First-National. — Exclusivité Gaumont. — *La Forêt en feu*. drame en 4 parties d'après le célèbre roman de P. C. Curwood : *The Nomad* et *The North*, interprété par Lon Chaney et Betty Blythe. 1 affiche 150/220, 1 jeu de photos 18/24.......... 1.850

Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin

Pathé-Consortium-Cinéma

Service de Location : 67, faubourg Saint-Martin Tél. Nord 68-58

Présentation du Mercredi 27 Décembre 1922, à 9 h. 45

Livrable le 16 Février 1923

PATHÉ-CONSORTIUM-CINÉMA. — *Vingt ans après*, film en 10 chapitres.

9e chap. : *La Bataille de Charenton*. Affiches, photos, 2 affiches 120/160.................................. Environ 810

Livrables le 23 Février 1923

Société Française des Films HÉRAULT. — PATHÉ-CONSORTIUM-CINÉMA, éditeur. — *Le Double*, film dramatique réalisé par M. A. Ryder, scénario de MM. G. Vally et A. Ryder. 1 affiche 160/140, 2 affiches 120/160, 1 série de photos.. 1.835

PATHÉ-CONSORTIUM-CINEMA. — *Pour le cœur de Jenny*, scène comique en 2 parties jouée par Harold Lloyd. 1 affiche 120/160.................................. Environ 600

Livrable le 18 Février 1923

PATHE-CONSORTIUM-CINEMA. — *Pathé-Revue n° 7 1923*, documentaire. 1 Affiche Générale 120/160..... Environ 200

PATHÉ-CONSORTIUM-CINÉMA. — *Pathé-Journal*, actualités mondiales. 1 affiche générale 120/160..................

Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin

Universal-Film

12, rue de la Tour des Dames

Présentation du Mercredi 27 Décembre, à 2 h. 30 (rez-de-chaussée)

SPECIAL-ATTRACTION. — *Le Phare*, comédie dramatique interprétée par Miss du Pont................ Environ 1.020

CENTURY-COMEDIE. — *Mors... le*, comique interprété par Brownie, le chien merveilleux..................... Environ 600

Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin

Union-Eclair-Location

12, Rue Gaillon.

Présentation du Mercredi 27 Décembre, à 3 h. 30 (rez-de-Chaussée)

Éclair-Journal, actualités du monde entier..............

Gaumont-Palace, Place Clichy

Etablissements L. Aubert

124, Avenue de la République Tél. Roquette 73-31 et 73-32

Présentation du Mercredi 27 Décembre, à 14 h. 30 très précises

FILM D'ART. — *La Dame de Montsoreau*, d'après Alexandre Dumas, mise en scène par René le Somptier. Production Delac Vandal. Affiches, photos. Lancement littéraire par l'édition Taillandier. Film en 6 épisodes

Sortie du 1er épisode : le 9 Mars 1923

Salle Marivaux, 15, boulevard des Italiens

Société Anonyme Française des Films Paramount

63, Avenue des Champ-Élysées

Présentation du Jeudi 28 Décembre, à 10 heures

PARAMOUNT. — *La Terre qui chante*, comédie dramatique mise en scène de Donald Crisp. Affiches, photos. Env. 1.500

PARAMOUNT. — *La Ferme*, Mack Sennett Comedy........ 600

PARAMOUNT. — *Paramount-Magazine n° 70*, documentaire. 150

Salle Marivaux, 15 Boulevard des Italiens

Les Artistes Associés (United Artists)

10, rue d'Aguesseau

Présentation du Samedi 30 Décembre 1922, à 10 h. 15

George Arliss dans *Distraction de Millionnaire*, comédie. 1.700

PETITES ANNONCES

(Suite.)

ACHAT ET VENTE DE MATÉRIEL

OCCASION A VENDRE : Un Interrupteur a couteau uni-polaire 50 Ampères et un bi-polaire 50 Ampères, Un Ampèremètre 15 Amp. S'adresser au *Courrier*. (32 à..)

A VENDRE appareils syst, Pathé renforcé neuf à 600 fr. — HILBER, Cinématériel, 1, Vieux Marché aux Vins, 1 Strasbourg. (44 à...)

OCCASION : à vendre machine à écrire silencieuse "Noiseless", état de neuf, marche parfaite. S'adresser au *Courrier*. (45 à...)

OCCASION : à vendre : Porte objectif long foyer avec objectif "Hermagis". Porte objectif ordinaire. Un objectif Hermagis 60 %. Un objectif Pathé 25 %. Un objectif Pathé 40 %. S'adresser au *Courrier*. (45 à...)

FILMS en tous genres stock et exclusivité pour amateurs et professionnels. BAUDON ST-LO, 345, rue St-Martin. Tél. : Arch. 49-17. (45 à 4)

FAUTEUILS, Strapontins, Bancs, Chaises
DÉCORS POUR SCÈNE
Fabrication et prix défiant toute concurrence
DELAPORTE, Constructeur
21, Rue Chevreul, à PANTIN, (Seine)
Tram. : Bobigny-les-Halles et Bobigny-Opéra
Arrêt : au Monument du Pré-Saint-Gervais. (4 à...)

A VENDRE une paire de "*Carter Mallet*". Etat de neuf. S'adresser au *Courrier*. (45 à ...)

MAISON P. BROCHERIOU
Bureaux : 137, rue Lafayette, PARIS
Ateliers et Pemisages
89-91, Avenue Beauséjour, Le PARC St-MAUR
Matériels pour tous spectacles, (cinémas, théâtres, cirques).
Fabrique de Fauteuils et Strapontins, Décors de Théâtre (neufs et occasion). Artistes Décorateurs attachés à la Maison. Groupes Electrogènes, marque C. L., (les mieux compris pour le Cinéma) de 3 à 15 HP. Demandez Notice. Joindre Timbre. (14 à ..)

Ne traitez rien sans prendre vos renseignements
Spécialité de Sièges à bascule -:- Sièges à partir de 6 francs
Groupes Electrogènes, Vente, Achat, Location
GEORGES MARZO, Maison Fondée en 1860
39, Rue des Terres-au-Curé, 9. Villa Nieuport. PARIS-13e
(49 à...)

FAUTEUILS ET STRAPONTINS

N'ACHETEZ PAS avant d'avoir consulté....
FLEURET & LADOUCE
.... **à SAINT-DIZIER (Haute-Marne)**
Vous trouverez un grand choix de modèles, des prix réduits et une fabrication irréprochable.
Modèles visibles à PARIS, chez Monsieur COCANDEAU, 127, Faub. du Temple. Métro : Belleville. Téléph. : Nord 34-75. (41 à ..)

PRISE DE VUES. Grand choix d'appareils et accessoires pour amateurs et professionnels. Tél. Nord 67-52. 66, rue de Bondy, Paris-10e. (28 à...)

DÉCHETS DE FILMS ACHETÉS par **L. SUTTO**. 48, boulevard Haussmann, Paris. (45 à...)

ON DEMANDE A ACHETER D'OCCASION un meuble avec tiroirs métalliques pour classer les chassis-adresses des machives dites « Adressographe ». Faire offres au *Courrier*. (47 à. .)

OCCASION Fauteuils et Strapontins disponibles. Pierre POSTOLLEC. 66, rue de Bondy, Paris-10e.

GROUPES ÉLECTROGÈNES, parfait état, disponibles. Magasin. **Aster, Ballot, Japy, Masson**, visibles en marche. Pierre POSTOLLEC, 66, rue de Bondy. (48 à...)

OCCASION **Charbons Conradty** 18 × 20 × 150 mm par paire Frs 1.50, livrable seulement par 500 paires.
A. Hilber Cinématériel STRASBOURG.

OCCASION Lampes à arc pour 100 ampères neuf Frs 180, par pièce.
A. Hilber Cinématériel STRASBOURG.

OCCASION Poste Pathé Modèle III état neuf complet Frs 1.000.
A. Hilber Cinématériel STRASBOURG,

OCCASION Appareil Photogr. 10 × 15 Mentor avec miroir optique Goerz 6 chassis doubles Frs 900.
A. Hilber Cinématériel STRASBOURG. (48 à...)

ACHAT ET VENTE DE FONDS

A VENDRE : Etablissement comprenant : **Salle de Spectacle, Grand Café** avec **Belle Terrasse, Skating** ou **Dancing, Salle de Cercle**, etc., seul dans sous-préfecture. Excellente affaire susceptible d'être encore améliorée. Ecrire au *Courrier*. (38 à...)

A VENDRE : Cinéma 650 places, avec cour permettant agrandissement ou installation Bar, grande ville du Centre. Affaire à mettre au point. Ecrire au *Courrier*. (38 à...)

24.000 fr. de rapport, absolument net et garanti par long contrat. Exploitation Cinématographique et immeuble à vendre. Ecrire H. LEROUGE au *Courrier*. Joindre timbre pr réponse. (42 à...)

A VENDRE Exploitation Cinématographique comprenant : **Salle de Cinéma** et de **Théâtre, Salle de Bal, Salle de Conférences, Cercle, Salle de Café, etc...**, le tout sans concurrence petite ville du centre. Excellent rapport sans aléas. Ecrire : H. DUVAL au *Courrier*. Joindre timbre. (42 à...)

CINÉMA-THÉATRE à VENDRE. Ouest, 140 kil. Paris, seul 6.000 habit. Bénéfice : 35 000, on traite avec 60.000 cpt. Ecrire M. C. *Courrier* qui transmettra. (50-51)

JE VENDS directement mon cinéma 700 places. banlieue immédiate, affaire intéressante, intermédiaires et agences s'abstenir. S'adresser le matin de 9 à 11 h. A. D., 38, rue Viala, Paris-15e. (51)

DIVERS

Les Conférences Métapsychiques de Mlle Volf sur Vénus, la planète des Diamants, Saturne et Mercure, sont en vente au *Courrier*. — Prix : 1,50. Par poste : 1,65. (20 à...)

ÉCOLE professionnelle des opérateurs cinématographistes de France. Cours de projection et de prise de vues. Tél. Nord 67-52. 66. rue de Bondy, Paris-10e.

PLACEMENT D'OPÉRATEUR, placement gratuit, charbon pour cinéma extra-lumineux, cours technique supérieur de projection. KINOGRAPH, 31, rue Saint-Antoine, 2 à 7 h. (43 à 1)

OPÉRATEURS
Quelque chose d'**intéressant** pour vous.
Notice gratis
G. GLORIA, 4, place Saint-François, Nice
(50-51-52)

— MANUFACTURE DE SIÈGES DE BILLANCOURT —
FAUTEUILS, CHAISES, STRAPONTINS. Décors de Scène
Installation complète de Salle de Spectacle
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE
4, rue Traversière, à BILLANCOURT (Seine) Téléph. : *Auteuil 06-36*
Métro jusqu'à Auteuil et Tramway jusqu'à Pont Billancourt.
Demander notre Catalogue Général, envoyé franco sur demande. (48 à .)

Il n'est pas envoyé de numéros justificatifs pour les petites annonces.



DEVANT L'AUTEL

— Et maintenant, mes enfants, soyez heureux !

— Ne vous en faites pas... nous faisons notre voyage d[illegible] sur une *Doriot-Flandrin-Parant* (D. F. P.)

[illegible] Charles LE FRAPER.

Imp. du COURRIER, 26, Rue du Delta — Tél. : Trud. 28 07

Sponsored by the University of Wisconsin-Madison Center for Interdisciplinary French Studies, the French Embassy, and the ACLS Digital Extension Grant, "Globalizing and Enhancing the Media History Digital Library" (2020-2022)

